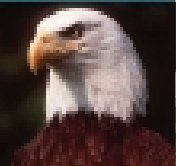
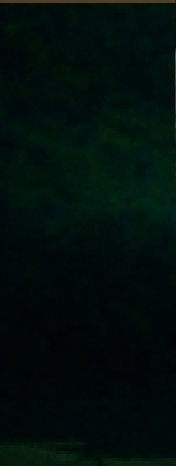


Plan directeur



Parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie



Québec 

Plan directeur



Parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie

Direction de la planification des parcs

Janvier 2004

Faune et Parcs
Québec 

Ce document a été réalisé par :

Société de la faune et des parcs du Québec
Édifice Marie-Guyart
675, boulevard René-Lévesque Est, 10^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone sans frais : 1 800 561-1616
Site Internet : www.fapaq.gouv.qc.ca

Direction de la planification des parcs
Téléphone : (418) 521-3935
Télécopieur : (418) 528-0834

Direction des communications et de l'éducation
Téléphone : (418) 521-3845
Télécopieur : (418) 644-9727

Révision linguistique

Judith Tremblay

Conception graphique

Matteau Parent graphisme et communication

Photographies

Jean-Martin Boulanger
Jean Gagnon
Guy Le Rouzès
Jean-Pierre Martin
Alain Thibault

Gouvernement du Québec 2004
Dépôt légal – 1^{er} trimestre 2004
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN : 2-550-42440-9
Publication n° 9111-04-04

La forme masculine utilisée dans cette publication désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Remerciements

Ont collaboré à cet ouvrage :

Le Comité consultatif du parc des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie

Représentants de la MRC de Charlevoix-Est

M. Denis Dufour

M. Daniel Boudreault

Représentants de la MRC de Charlevoix

M. Pierre Tremblay

M. Simon Bouchard

Représentant de l'ATR de Charlevoix

M. Philippe Davigo

Représentant de la Communauté scientifique

M. Jules Dufour

Représentant de la réserve de la biosphère de Charlevoix

M. Réjean Labrie

Représentant des pourvoyeurs de Charlevoix

M. Gilles Quintin

La Société de la faune et des parcs du Québec

Direction de l'aménagement de la faune de la Capitale-Nationale

M. Michel Cantin

M. Alain Hébert

Direction de la planification des parcs

M. Serge Alain

M. Jean Gagnon

Mme Marthe Laflamme, secrétariat

M. Louis Lefebvre

M. Jacques Talbot

Mme Gaétane Tardif

Direction de l'expertise professionnelle et technique

M. André Lafrenière, cartographie

M. André Rancourt, cartographie

J'aimerais souligner tout particulièrement la contribution significative de M. Roch Allen, maintenant à l'emploi de la Direction de l'aménagement de la faune de la région du Nord-du-Québec.

Je tiens enfin à remercier la Sépaq pour les commentaires fournis lors de l'élaboration de la version finale du document.

Guy Le Rouzès

Chargé de projet, parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie

Table des matières

Remerciements	I
Table des matières	III
Liste des cartes	VII
Avant-propos	IX
Le parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie	IX
Introduction	1
Les buts de la création du parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie	1
Les objectifs poursuivis par la création du parc national	2
Les étapes ayant conduit à la création du parc national	6
Les résultats des audiences publiques	8
Les limites	9
Le zonage et le concept d'aménagement	10
La gestion du parc national et la concertation	11
Le cadre régional	13
La région administrative de la Capitale-Nationale	13
La situation géographique du parc national	13
La situation du parc national dans l'offre touristique régionale	14
La synthèse des connaissances	17
Les potentiels et les contraintes biophysiques du territoire	21
Le secteur des hauts monts de l'est	21
Le secteur de la vallée de la rivière Malbaie	21
Le secteur du plateau du lac Scott	22
Le secteur de la vallée de la rivière des Martres	27
Le secteur du plateau ouest	27
Conclusion	27
L'aperçu historique	27
Les chemins de colonisation	28
Les estivants et la pêche sportive au début du siècle dernier	28
L'exploitation forestière et les clubs de chasse et de pêche	28
Au pays de Menaud	28
Les années soixante-dix et l'engouement nouveau pour les activités de plein air	29
Le parc régional des Hautes-Gorges	29
Les Hautes-Gorges, aire centrale de la réserve mondiale de la biosphère de Charlevoix	29
Le territoire des Hautes-Gorges, un parc fédéral ou un parc québécois?	29

L'occupation du territoire	30
L'exploitation forestière	30
La chasse et la pêche	33
Le plein air	34
La conservation	37
Le périmètre	39
Les limites du parc	39
La réserve écologique des Grands-Ormes	40
Le zonage du parc national	43
La zone de préservation	43
Les zones d'ambiance	43
La zone de services	44
Le concept d'aménagement	47
Les orientations de gestion	47
La conservation des écosystèmes	47
Des orientations générales	47
• La gestion des écosystèmes	48
• L'intégrité des écosystèmes	48
• La protection des écosystèmes	48
Des orientations spécifiques	49
• La réserve écologique des Grands-Ormes	49
• La fréquentation de la vallée de la rivière Malbaie	49
• La fréquentation de l'Acropole des Draveurs	49
• La protection des caribous	49
• Les autres mammifères	50
• La régénération forestière	50
• L'omble chevalier	50
• Le saumon Atlantique	51
• La pratique de la pêche récréative	51
• Les impacts résiduels du flottage du bois	52
Les autres préoccupations	52
L'acquisition de connaissances et le suivi	52

L'éducation	53
La récréation en milieu naturel	55
Les composantes de la mise en valeur	56
Les accès au parc national	56
L'accès au parc national en hiver	56
L'utilisation de la vallée de la rivière Malbaie en hiver	59
L'accueil	59
Les voies de circulation dans le parc national	60
Les activités et les équipements de soutien	61
Les activités récréatives	61
<i>Les activités principales</i>	61
• La randonnée pédestre	61
• La randonnée à bicyclette	62
• Le pique-nique	63
• L'observation	63
• Les activités nautiques	63
• La randonnée à skis et en raquettes	64
<i>Les activités secondaires</i>	64
• La randonnée à bicyclette tout-terrain	64
• La pêche récréative	64
• L'escalade	64
• La randonnée en traîneau à chiens	65
Les services d'hébergement	65
• Le camping rustique	65
• Les refuges	65
• Le camping aménagé	65
• Les chalets de villégiature	66
Conclusion	67
Bibliographie	69

Avant-propos

Avec l'adoption de la Loi sur les parcs en 1977, le Québec pouvait désormais s'enorgueillir, à l'instar de la plupart des pays occidentaux, de pouvoir former un véritable réseau de parcs de conservation sur son territoire. Rappelons que les parcs sont voués exclusivement à la protection du patrimoine naturel du Québec pour le bénéfice et la satisfaction des générations actuelles et futures. Cela signifie que chacune des composantes du réseau des parcs est mise à l'abri de l'exploitation commerciale et industrielle des ressources forestières, minières ou énergétiques; que la chasse y est défendue; que le passage d'un oléoduc, d'un gazoduc et d'une ligne de transport d'énergie est aussi interdit en vue d'empêcher toute forme de dégradation du milieu naturel.

Quinze ans plus tard, lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui s'est tenue à Rio en juin 1992, 153 pays, dont le Canada, signaient la Convention sur la diversité biologique et l'utilisation durable des ressources naturelles. Cette convention, que le gouvernement du Québec a la responsabilité d'appliquer sur son territoire, constitue une incitation additionnelle à la création de nouveaux parcs qui, nous le rappelons, est un des moyens d'action envisagés par le gouvernement pour concrétiser son adhésion à la Convention. Le Québec a rendu publics sa stratégie de mise en œuvre de cette convention et un plan d'action afférent en 1992. En juillet 2000, il s'est doté d'un nouveau cadre d'orientation pour l'élaboration d'une stratégie visant à atteindre à la fois une superficie en aires protégées de l'ordre de 8 % d'ici l'année 2005 et la sauvegarde de toute sa diversité biologique.

La planification stratégique de la Société de la faune et des parcs du Québec prévoit que le développement et la gestion des parcs seront centrés sur la conservation et privilégieront, parmi les activités compatibles avec la notion de conservation, celles axées sur la découverte du patrimoine naturel et culturel. La révision de la Politique des parcs permettra de réaffirmer la prépondérance de l'objectif de conservation et l'importance d'établir des indicateurs qui permettront d'en suivre l'évolution. Déjà, le gouvernement du Québec a donné le ton en adoptant en décembre 2001 le projet de loi n° 44 qui remplace la classification des parcs de conservation et de récréation par celle de parcs nationaux du Québec.

Le parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie

La création de ce vingtième parc québécois par l'adoption du décret n° 633-00 du 28 juin 2000 est le résultat d'un long processus de maturation. Maintes fois recommandée ces trente dernières années comme parc de conservation, la création du parc a reçu son coup d'envoi par la mise sur pied du Comité consultatif du parc des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie, à l'été de 1996. Ce comité issu du milieu charlevoisien a collaboré durant deux années à la réalisation du plan directeur proposé par la Société de la faune et des parcs du Québec. Ont suivi les négociations d'usage avec les diverses instances intéressées, c'est-à-dire les ministères et les détenteurs de droits sur le territoire.

Le 26 mars 1999, le ministre responsable des parcs annonçait par voie de communiqué la tenue d'audiences publiques, les 18 et 19 juin. Cette consultation publique a suscité beaucoup d'intérêt et non moins de 68 mémoires ont été déposés et 54 présentés de vive voix au ministre.

Créée moins d'un an plus tard, la Société de la faune et des parcs du Québec a confié la gestion des activités et des services du nouveau parc à la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq). La nouvelle administration du parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie, qui gère le parc conjointement avec celui des Grands-Jardins, consulte le milieu charlevoisien dans ses décisions de gestion par l'entremise de la Table d'harmonisation lancée le 20 juin 2000. Notons que cette table a pour fonction de permettre à la population de la région de s'impliquer dans la conservation et la mise en valeur du parc tout en facilitant l'intégration de celui-ci dans la dynamique régionale.

Introduction

En créant le parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie, le gouvernement du Québec se propose dorénavant de réserver le site de façon exclusive pour la conservation de la nature. En effet, en vertu de la Loi sur les parcs, les parcs nationaux ont comme objectif fondamental d'assurer la protection permanente d'échantillons représentatifs de chacune des 43 régions naturelles du Québec (voir carte 1). Ils servent aussi, comme c'est le cas pour le parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie, à protéger certains territoires dotés d'éléments naturels aux caractéristiques exceptionnelles. Tout en poursuivant cet objectif de protection permanente, les parcs nationaux sont mis en valeur afin de les rendre accessibles au public aux fins d'éducation et de récréation de plein air. C'est donc dire que la mise en valeur du parc national et les activités qui y seront pratiquées seront compatibles avec cet objectif de conservation. Tenant ainsi pour acquis que le parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie est destiné avant tout à la population du Québec, la Société de la faune et des parcs du Québec entend associer le public à la protection et à la mise en valeur de ce parc national. Les audiences publiques sur le plan directeur provisoire et l'établissement d'une Table d'harmonisation constituent les premières manifestations de cette intention.

Les buts de la création du parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie

Les Hautes-Gorges de la rivière Malbaie doivent leur notoriété à la qualité remarquable des paysages qui s'y trouvent. Mgr Félix-Antoine Savard a été particulièrement inspiré lorsqu'il a écrit dans *Le Bouscueil* en 1972 :

Dôme de la Basilique (mont surplombant le lac Bazile) où passe la ligne frontalière du Serpent (ligne de partage des eaux entre Charlevoix et le Saguenay) [...] bords de la [...] rivière Malbaie, puissante forteresse que je surnommai l'Acropole, parce que j'y élevai un Parthénon de rêve sur la frise héroïque duquel défilaient les grands draveurs sous la conduite de l'irréductible Menaud.

William Hume Blake dans le livre de M. Grier, publié en 1890, dit que le sentiment de grandeur ressenti dans les Hautes-Gorges suscite ce cri du cœur : « Ici, les géants se sentiraient à l'aise, mais les fils de l'Homme sont plutôt insignifiants ». Au début du siècle, ce même auteur ajoutera « que peu de gens savent que la rivière Malbaie, dans sa course sauvage vers la mer, traverse une gorge dont la grandeur et la beauté surpassent celle du fjord du Saguenay ». Paysage naturel des plus esthétiques, le parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie renferme une quantité considérable de chutes et de cascades qui dévalent les versants des vallées principales à des hauteurs de plus de 100 m. Avec son réseau de vallées profondes en forme de treillis, le parc renferme dans un périmètre somme toute assez restreint tout le cortège de formes typiques du milieu alpin : auges glaciaires, vallées suspendues, cirques glaciaires, ombilics, verrous, etc. En somme, il s'agit d'un site exceptionnel sur les plans géomorphologique et écologique.

Cette idée de forteresse associée aux parois imposantes des versants de la rivière Malbaie est relatée dès 1847 par l'arpenteur James Stuart qui parle alors de « précipice de rochers ».

De plus, les hautes montagnes qui enserrant puissamment les rivières, du haut de leurs pans de parois verticales, créent des microclimats responsables de l'établissement d'une végétation tantôt de type arctique-alpine, tantôt de type boréal ou tempéré, comprenant çà et là des érables et des ormes.

Les fortes amplitudes du relief ont permis la mise en place d'une flore diversifiée qui se caractérise par un étagement remarquable de la végétation. En effet, les plus hautes altitudes (1000 m) arborent la végétation rabougrie des krummholz et des toundras. Inversement, les fonds de vallées montrent non pas les sapinières à bouleau typiques à ces altitudes, mais rien de moins que des peuplements d'érables à sucre, de frênes et d'ormes d'Amérique dont l'âge (plus de 450 ans) et le diamètre (130 à 140 cm) illustrent la richesse écologique du territoire. (R. Allen, 1981)

À la suite de ce qui précède, on serait porté à croire que l'intervention de l'homme se devait d'être à la hauteur de la valeur exceptionnelle du territoire des Hautes-Gorges. Mais comme on le verra plus loin, l'histoire récente prouve qu'il n'en a pas toujours été ainsi. Voilà pourquoi l'attribution proposée d'un statut de parc national assurerait la conservation de cet endroit remarquable.

Les objectifs poursuivis par la création du parc national

Tel que la Loi sur les parcs du Québec le définit, l'objectif central d'un parc national est d'assurer la conservation et la protection permanentes de territoires représentatifs des régions naturelles du Québec ou de sites naturels à caractère exceptionnel, notamment en raison de leur diversité biologique, tout en les rendant accessibles au public aux fins d'éducation et de récréation extensive. Ainsi, l'objectif premier visé par le présent plan directeur consiste à assurer la protection du parc, entre autres pour les sites les plus fragiles et les plus significatifs. D'ailleurs, le plan de zonage présenté plus loin mettra l'accent sur la préservation. L'objectif prioritaire de conservation implique aussi qu'il faudra connaître, maintenir et tendre à améliorer l'intégrité écologique du parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie, en agissant avant tout dans le territoire même du parc et en s'associant, lorsque l'occasion se présente, avec les voisins et les utilisateurs des ressources de la périphérie pour travailler de concert à l'atteinte de l'objectif fondamental du parc. Enfin, l'aménagement du parc national se fera en respectant l'objectif de conservation du milieu naturel, c'est-à-dire en structurant sa mise en valeur en fonction des points d'intérêt patrimoniaux, des contraintes écologiques de même que des activités et des infrastructures déjà en place, en autant qu'elles sont conformes avec la Loi, le Règlement et la Politique sur les parcs du Québec.

En second lieu, la Loi sur les parcs confère une vocation éducative aux parcs nationaux du Québec. Par conséquent, l'éducation constituera, au parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie, l'outil par excellence qui permettra la découverte du milieu tout en contribuant à l'atteinte des objectifs de conservation du territoire. Les activités éducatives favoriseront l'appréciation et la compréhension des paysages, des phénomènes naturels, de la diversité biologique et de l'histoire du parc national, mais aussi le respect de la réglementation. Elles seront donc assujetties à la mission de protection du parc national.

La récréation en milieu naturel représente, tout comme l'éducation, un objectif majeur du réseau des parcs québécois. Au même titre que les activités éducatives, les activités récréatives proposées dans les parcs québécois doivent, en priorité, concourir à l'atteinte de la mission de ces territoires qui est de protéger des éléments représentatifs ou exceptionnels du patrimoine naturel.

Ainsi, au parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie, afin d'encourager la pratique d'activités récréatives appropriées à une utilisation durable du milieu, tout en permettant sa découverte par le plus grand nombre, trois principes seront appliqués. Les activités récréatives devront :

- exercer un impact minimal sur le patrimoine;
- favoriser un contact étroit avec le milieu naturel;
- faciliter l'accessibilité.

Ces principes seront appliqués à la fois dans l'établissement, le développement et la gestion des activités récréatives du parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie. Ils guideront le choix, parmi un éventail de plus en plus large, des activités offertes aux visiteurs. En outre, ils conditionneront l'expérience de ces derniers et conféreront au parc un caractère distinctif.

Enfin, un dernier objectif traduit la volonté bien affirmée du gouvernement d'associer la population du Québec, et en particulier les forces vives du milieu régional, à la protection, à la gestion et à la mise en valeur du parc pour que soit transmis aux générations futures un territoire naturel de qualité.

Les étapes ayant conduit à la création du parc national

L'idée de faire un parc dans les Hautes-Gorges date de la fin des années soixante. Plusieurs étapes ont été franchies depuis :

- 1965 à 1970** Les travaux de l'Office de planification et de développement du Québec réalisés dans le cadre de l'Inventaire des terres du Canada pour tout le Québec méridional, et en particulier la cartographie des potentiels récréatifs, attirent l'attention des planificateurs du ministère responsable des parcs d'alors, soit le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche. Dès cette époque (1970), des relevés de terrain sont alors effectués pour évaluer la faisabilité d'un parc dans les Hautes-Gorges.
- 1972** Le Programme biologique international, section Québec, propose la création d'un parc national du Canada qui comprendrait la région environnant le mont du lac des Cygnes et la vallée de la rivière Malbaie.
- 1974** La Mission technique d'aménagement de Charlevoix, pilotée par l'Office de planification et de développement du Québec et réunissant divers ministères, recommande la création par le Québec d'un parc dans les Hautes-Gorges de la rivière Malbaie.
- 1975** Le parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie apparaît pour la première fois dans la programmation du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche.
- 1976** Le rapport PAISAGE du ministère des Affaires culturelles portant sur l'inventaire des sites d'intérêt culturel recommande la sauvegarde des Hautes-Gorges. Le territoire du parc des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie est soustrait à la prospection minière par décret.
- 1982** Le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche inscrit dans son plan quinquennal de développement des parcs celui des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie. Sa réalisation est prévue pour 1986, soit lors de la dernière année du plan.
- 1985** Le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche reporte à plus tard la création du parc des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie. Il en informe les municipalités régionales de comté (MRC) qui, à leur tour, protègent le site par des affectations de conservation. Pour sa part, le ministère de l'Énergie et des Ressources identifie les Hautes-Gorges dans son Plan d'affectation des terres publiques à titre de projet de parc. C'est le périmètre original du parc. Il s'étend sur une superficie de 233 km² (voir carte 7). En juin de cette même année, un groupe de citoyens de Charlevoix crée l'Association de développement des Hautes Gorges de la Rivière Malbaie.

- 1986** Le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche décrète un moratoire sur la création de parcs afin de consolider les parcs déjà créés et partiellement accessibles. De son côté, le ministère de l'Environnement du Québec projette la création de la réserve écologique des Grands-Ormes.
- 1987** L'Association touristique régionale (ATR) de Charlevoix organise une campagne de promotion du site dans les médias et procède notamment à l'inauguration du « parc régional des Hautes-Gorges » en présence du ministre responsable du Tourisme.
- 1988** Plusieurs organismes, dont les deux MRC de Charlevoix, adhèrent à l'Association de développement des Hautes Gorges de la Rivière Malbaie qui se lance maintenant dans la mise en valeur du site. À l'été, 10 000 personnes visitent le territoire.
- 1989** L'UNESCO désigne Charlevoix comme « réserve mondiale de la biosphère », et identifie les Hautes-Gorges comme aire centrale de protection.
- 1991** La fréquentation du parc régional passe à 24 500 visiteurs.
- 1992** L'Association de développement des Hautes Gorges de la Rivière Malbaie publie quelques brochures : *Canotage*, *Sentiers de randonnée*, *Histoire de la drave*, etc. Elle réitère au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche son intérêt à l'égard de la création d'un parc québécois pour protéger et mettre en valeur le territoire des Hautes-Gorges.
- 1994** La MRC de Charlevoix-Est dénonce le projet d'aménagement de Québec 2002 consistant à utiliser l'Acropole des Draveurs en vue d'y construire une piste olympique de ski pour la descente masculine. La MRC de Charlevoix-Est et la Corporation de la réserve mondiale de la biosphère de Charlevoix, de même que l'Union québécoise pour la conservation de la nature, l'Association des biologistes du Québec et le Fonds mondial pour la nature (WWF), demandent officiellement au ministère de l'Environnement et de la Faune de créer le parc dans les meilleurs délais. Par ailleurs, la réserve écologique des Grands-Ormes est créée par le gouvernement du Québec.

- 1996** La célèbre crue du 19 juillet fait des ravages dans le territoire des Hautes-Gorges de la rivière Malbaie. Le parc régional est fermé pour le reste de la saison, car les routes sont emportées ou fortement encombrées de débris. Un comité technique réunissant la Direction régionale du ministère de l'Environnement et de la Faune, les Produits forestiers Donohue inc. et la Corporation de développement des Hautes-Gorges est mis sur pied pour trouver une solution au problème de l'écluse des Érables endommagée par la crue. Par ailleurs, le ministère de l'Environnement et de la Faune met sur pied le Comité consultatif du parc des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie pour assister ses planificateurs chargés de l'élaboration du plan directeur provisoire du parc.
- 1998** Le 30 avril, le ministre de l'Environnement et de la Faune rend publiques ses premières décisions quant à la relance des parcs québécois. Dans ce contexte, il annonce son intention de proposer au gouvernement la création de quatre nouveaux parcs, dont celui des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie.

Les résultats des audiences publiques

Comme le prescrit la Loi sur les parcs, le processus devant mener à la création du parc des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie a nécessité, en 1999, la tenue préalable d'une consultation publique sur la classification et la limite projetées. La Société de la faune et des parcs du Québec a profité de cette occasion pour soumettre le plan directeur provisoire qu'elle a préparé avec l'appui du Comité consultatif. Ce plan détaille la proposition du ministre quant à la classification, au périmètre et au zonage du territoire. Puis, à partir de l'analyse des potentiels pour la conservation et la mise en valeur, ainsi que des contraintes à l'aménagement, il propose un concept d'aménagement et des orientations en matière de gestion des ressources naturelles, d'éducation et de récréation de plein air.

Les audiences publiques se sont tenues, les 18 et 19 juin 1999, dans la région même de Charlevoix. Au total, 68 mémoires ont été déposés par des individus, des corps publics, des associations et des entreprises privées, dont 54 ont été présentés lors des audiences publiques. La région de Charlevoix a généré à elle seule 37 mémoires. Le processus d'audiences publiques a démontré une forte adhésion de la population tant locale que régionale au projet d'établissement du parc des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie. La notoriété du territoire touché, son potentiel écotouristique et ses qualités biophysiques ont été reconnus par la majorité des intervenants qui se sont exprimés lors des audiences. Sur le plan culturel, la toponymie des lieux évoque « le pays de Menaud » du célèbre roman de Mgr Félix-Antoine Savard. L'établissement du parc des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie permettra de préserver et de rendre accessible au public un territoire exceptionnel comme le prévoit l'article 1 de la Loi sur les parcs.

Les audiences publiques ont attesté qu'une majorité d'intervenants endossent la proposition gouvernementale d'établir un parc de conservation dans les Hautes-Gorges.

Les limites

Quelques mémoires ont demandé des retraits ou des ajouts à la proposition de parc tous aussi divers que variables quant à la localisation et à la superficie. Tenant pour acquis, d'une part, que la proposition de parc dans ses limites proposées permet de protéger le caractère exceptionnel du site et la majorité des éléments sensibles de ce secteur montagneux de Charlevoix et que, d'autre part, toutes les demandes d'agrandissement se situent en territoire déjà structuré sous l'angle faunique (zones d'exploitation contrôlée et pourvoiries) et faisant déjà l'objet de Contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF), la Société de la faune et des parcs du Québec a suggéré de maintenir les limites de la proposition de parc telle quelle. Elle a également recommandé, pour venir en aide à La Traversée de Charlevoix, de consulter le ministère des Ressources naturelles et les partenaires fauniques intéressés afin d'examiner la façon de régler efficacement le problème de sécurité des marcheurs fréquentant ce sentier en période de chasse au gros gibier, autrement qu'en attribuant au sentier existant un statut de parc.

La proposition de limites pour le parc des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie a nécessité la modification des limites de la réserve écologique des Grands-Ormes. Ce changement a été porté à l'attention du public au cours de la consultation de juin 1999. La superficie du parc sera donc réduite de quelques kilomètres carrés, au profit de la réserve écologique des Grands-Ormes dont les limites seront agrandies et modifiées pour faciliter la gestion des deux territoires voués à la conservation du patrimoine naturel du Québec. La superficie du parc passe donc à 224,7 km². Notons, enfin, que les limites du futur parc national respectent en tous points les limites territoriales des zones d'exploitation contrôlée (zecs) et des pourvoiries périphériques.

Le zonage et le concept d'aménagement

Au cours des audiences publiques, la majorité des intervenants ont approuvé le plan de zonage. Dans ce contexte, la Société de la faune et des parcs du Québec conseille de maintenir tel quel le zonage présenté dans le plan directeur provisoire.

De plus, une majorité d'intervenants ont accepté le concept d'aménagement proposé, ou suggéré des modifications conciliables avec le plan directeur provisoire. La Société de la faune et des parcs du Québec y donne suite dans le cadre de la réalisation du présent plan directeur comme dans celui des plans détaillés déposés ultérieurement par la Sépaq. Par ailleurs, une vingtaine de mémoires s'objectent au détournement de la piste de motoneige à l'extérieur de la vallée de la rivière Malbaie et, dans une moindre mesure, au rachat des chalets de villégiature par le gouvernement.

Au sujet de la motoneige, le plan directeur provisoire, s'inspirant du cadre de référence ministériel en vigueur, convenait de l'obligation de déplacer éventuellement la piste à l'extérieur du parc, mais de ne pas le faire avant trois ans, pour laisser le temps aux intervenants régionaux de s'adapter à la nouvelle réalité d'un parc national où l'objectif de préservation doit primer. D'ailleurs, lors des audiences publiques, parmi les mémoires qui ont abordé la question de la motoneige, une nette majorité (61 %) s'est prononcée en faveur d'une voie de contournement à l'extérieur du parc. Voulant rassurer le milieu quant au bien-fondé de cette orientation, le ministre, à la suite des audiences publiques, a annoncé la réalisation d'une étude, en collaboration avec l'ATR de Charlevoix, misant sur l'établissement d'une piste alternative en périphérie du parc et sur son intégration à l'industrie touristique de Charlevoix. Depuis lors, la Société de la faune et des parcs du Québec s'est employée, avec le concours de l'ATR de Charlevoix, à évaluer toutes les alternatives de pistes de remplacement en bordure du parc et a fait réaliser une étude d'impact économique sur la relocalisation proposée de la piste à l'extérieur du parc. La Table d'harmonisation du parc a été appelée à se prononcer sur la question et a opté majoritairement en faveur du déplacement de la piste à l'extérieur du parc dès 2003-2004.

En ce qui concerne le rachat par le gouvernement des chalets de villégiature déjà présents dans le parc, une majorité de mémoires y ont été favorables. Rappelons que le plan directeur provisoire préconisait de réaménager les aires de concentration de chalets en pôles d'activités, de manière à maximiser la fréquentation en diffusant les visiteurs dans le parc et à contribuer ainsi à une mise en valeur optimale dans le respect de sa vocation de conservation. La Société de la faune et des parcs du Québec a amorcé, avec le concours du ministère des Transports, le processus d'acquisition qui s'échelonne sur plusieurs années. Elle procédera ensuite à une évaluation complète de chacune des constructions pour déterminer celles qui seront conservées pour les besoins du parc.

La gestion du parc national et la concertation

Au fil de la consultation, plusieurs éléments de gestion ont été identifiés. Ceux-ci ont tous été pris en considération par la Sépaq qui gère les activités et les services dans le nouveau parc.

Au chapitre de la concertation, les représentations effectuées lors des audiences publiques ont démontré l'empressement et la disponibilité des organismes impliqués à participer à la Table d'harmonisation du parc. Cette table a été lancée le 20 juin 2000. Elle regroupe des représentants des organismes suivants :

- la MRC de Charlevoix-Est;
- la MRC de Charlevoix;
- le Centre local de développement (CLD) de la MRC de Charlevoix-Est;
- le CLD de la MRC de Charlevoix;
- la réserve mondiale de la biosphère de Charlevoix;
- l'ATR de Charlevoix;
- un conseiller scientifique;
- la commission scolaire de Charlevoix;
- la Sépaq;
- la Société de la faune et des parcs du Québec.

Les objectifs de la Table d'harmonisation sont les suivants :

- permettre l'expression de toutes les tendances locales, régionales et nationales face au devenir du parc des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie;
- recommander les orientations de développement et de gestion en conformité avec la classification du parc afin qu'elles soient considérées lors de la révision du plan directeur du parc;
- contribuer à l'élaboration des stratégies nécessaires à l'atteinte des buts du plan directeur;
- favoriser l'harmonisation et la complémentarité des actions et des projets conduits en périphérie du parc avec ceux réalisés dans le parc, non seulement pour le développement des activités commerciales, mais aussi pour la gestion des ressources naturelles de la périphérie;
- favoriser la concertation en zone périphérique des actions ou des projets reliés au parc;
- proposer des projets de financement d'infrastructure ou d'activités dans le parc compatibles avec sa vocation de conservation.

La Table d'harmonisation du parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie est informée des grandes lignes du présent plan directeur, notamment en ce qui concerne les limites, le zonage et le concept d'aménagement.

Le cadre régional



Le parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie est une des composantes majeures de l'arrière-pays de Charlevoix, vaste territoire montagneux aux attraits multiples. Le parc national et les montagnes environnantes servent de toile de fond à la région touristique considérée comme l'une des plus variées et des plus charmantes du Québec (Michelin, 1992).

Réputée pour la beauté de ses paysages, la région de Charlevoix est déjà fréquentée par des touristes dès le XVIII^e siècle. Les villégiateurs y viennent par engouement pour la belle nature charlevoisienne. D'élégantes résidences d'été sont érigées sur la côte, suivies à la fin du XIX^e siècle de grands hôtels, dont le Manoir Richelieu à Pointe-au-Pic. Aujourd'hui, de nombreuses auberges perpétuent la tradition d'accueil auprès des touristes du monde entier. Région touristique à part entière, Charlevoix est aussi associée administrativement à la région de la Capitale-Nationale.

La région administrative de la Capitale-Nationale

Troisième en importance au Québec au chapitre de sa population, avec 647 497 habitants en 1996, la région de la Capitale-Nationale voit près de 80 % de sa population regroupée dans la nouvelle ville de Québec. L'économie de la région est dominée par le secteur tertiaire en raison de la présence du gouvernement, de nombreuses compagnies d'assurances, des établissements de santé et de services sociaux de même que des succursales de nombreuses institutions financières. De plus, les activités liées à la recherche, à l'enseignement et au tourisme lui donnent une économie distincte de ses voisines. Carrefour important de communication avec son équipement aéroportuaire, ses chemins de fer et ses autoroutes, la région de Québec est aussi un haut lieu culturel et historique. Plusieurs institutions font partie du patrimoine du Québec : le Parlement, les Fortifications, le Vieux-Québec (site du patrimoine mondial), le Musée du Québec, le Musée de la Civilisation, la Place Royale, l'Université Laval, etc. Le patrimoine naturel est aussi

présent avec une notoriété qui dépasse les frontières : le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent, les parcs nationaux de la Jacques-Cartier et des Grands-Jardins, la réserve nationale de la faune du Cap Tourmente, le site de la chute Montmorency, la réserve de la biosphère de Charlevoix. Bref, la grande région de la Capitale-Nationale et la région de Charlevoix font figure de pôle touristique à l'échelle du Québec tout entier.

Dans Charlevoix, les MRC de Charlevoix et de Charlevoix-Est coordonnent l'aménagement du territoire de leurs municipalités locales et interviennent aussi en terres publiques, précisément là où est situé le parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie, en collaboration avec les ministères qui y ont juridiction. Notons qu'environ les deux tiers du parc national sont situés dans la MRC de Charlevoix-Est tandis qu'une infime partie touche à la MRC du Fjord-du-Saguenay et la partie ouest fait partie naturellement de la MRC de Charlevoix. Il importe de rappeler ici que les deux MRC de la région de Charlevoix ont appuyé le projet de parc depuis 1985 avec, d'ailleurs, l'ATR de Charlevoix qui a vu dans ce projet un atout majeur pour le développement de l'écotourisme.

La situation géographique du parc national

Le territoire du parc national tient dans le périmètre délimité par les coordonnées géographiques suivantes : 47° 50' et 48° 01' de latitude nord pour 70° 21' et 70° 43' de longitude ouest. Il est constitué entièrement de terres du domaine public et est réparti à peu près également dans chacun des territoires non organisés (TNO) des deux principales MRC : le TNO du Mont-Élie pour la MRC de Charlevoix-Est et le TNO du Lac-Pikauba pour la MRC de Charlevoix. Le parc a été créé à l'origine en territoire libre, c'est-à-dire sans statut juridique et il s'étend sur 224,7 km². Il est délimité au nord, par du territoire libre et la zec du Lac-Brébeuf, à l'est, par la pourvoirie Le-Club-des-Hauteurs-de-Charlevoix inc. et la zec du Lac-au-Sable, au sud, par la zec des Martres et un peu de territoire libre, et enfin,

à l'ouest, par la pourvoirie du Lac-Moreau inc. et du territoire libre (voir carte 2). Notons que les lambeaux de territoire libre situés en périphérie n'ont pas été intégrés au parc à cause du peu d'intérêt qu'ils présentent. De plus, ces portions de territoire libre sont entièrement sous CAAF avec divers bénéficiaires.

Le parc national est accessible en automobile à partir du sud, par la route forestière R0306 en provenance de Saint-Aimé-des-Lacs qui rejoint la route 138. On peut aussi atteindre le plateau ouest depuis la route 381 qui relie Baie-Saint-Paul et La Baie. De plus, un embranchement de la route forestière R0361, en provenance de Clermont ou de Boileau (route 381), permet d'atteindre la Coulée à Girard, mais ce tronçon en mauvais état n'est plus accessible par véhicule automobile. C'est également le cas pour la petite route en bordure de la rivière Malbaie entre l'Équerre et la Coulée à Girard. Notons que les résidents et les visiteurs de Charlevoix peuvent accéder en une heure au parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie, du fait de la rénovation au début de l'année 2000 de la route d'accès au parc. Il faut cependant compter environ deux heures pour les résidents de l'agglomération de Québec. Actuellement, un temps de parcours d'une trentaine de minutes est nécessaire pour atteindre le parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie depuis Saint-Aimé-des-Lacs.

La situation du parc national dans l'offre touristique régionale

Joyau touristique de l'arrière-pays, le parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie est bien desservi par un réseau d'hôtels, d'auberges, de gîtes du passant, de campings et de pourvoiries qui représente une capacité totale d'accueil de 11 500 personnes quotidiennement.

En matière d'offre récréative, la région de Charlevoix est pourvue d'un équipement récréatif complet. Le parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie en fait déjà partie. On dénombre en effet dans la région neuf centres de randonnée pédestre, quatre centres d'interprétation, sept centres de randonnée à skis, deux stations de ski alpin, cinq centres d'équitation, quatre entreprises de randonnée en traîneau à chiens de même qu'un très grand nombre de lacs de pêche et au moins 400 km de pistes de motoneige qui sillonnent toute la région de Charlevoix.

Au chapitre de la conservation et de la mise en valeur du parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie, le défi consistera à assurer la mission gouvernementale quant à la protection du milieu naturel, et à favoriser une mise en valeur basée sur des activités et des services compatibles avec cette mission et complémentaires à l'offre touristique régionale. À cet égard, le ministre a choisi de s'associer à la population de Charlevoix.

L'écotourisme constitue pour le parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie une piste de premier plan à développer. Ainsi, la mise en valeur du futur parc, axée avant tout sur l'éducation et la découverte du milieu naturel par le biais d'activités de plein air non motorisées, attirera une clientèle touristique férue de sciences naturelles et de paysages remarquables.

La synthèse des connaissances



Le territoire du parc national tient tout entier dans la région naturelle B22 dite du Massif des Laurentides du Nord de Québec (voir carte 3). Comme son nom l'indique, cette région correspond à un casier de hautes montagnes dans la zone laurentienne. L'altitude, généralement supérieure à 750 m, est rehaussée çà et là de hauts sommets dépassant les 1000 m. Surplombant les Basses-Terres du Saint-Laurent au sud et le fjord du Saguenay à l'est, le Massif des Laurentides du Nord de Québec est entaillé de profondes vallées structurales dont plusieurs ont été façonnées en auge lors de la dernière glaciation. Les fortes dénivellations qui caractérisent cette région naturelle sont responsables d'un étagement altitudinal de la végétation : des peuplements feuillus au pied des pentes, on passe à la pessière à épinette noire sur les plateaux et à la toundra arctique-alpine sur les plus hauts sommets. Sur le plan faunique, cette région a ceci de particulier qu'elle correspond à la seule expérience fructueuse de restauration du caribou en Amérique du Nord et qu'elle renferme un pool génétique pur d'ombles de fontaine, autre phénomène naturel rare sur le continent nord-américain, voire dans le monde (MLCP, 1984).

Site naturel exceptionnel, la gorge de la rivière Malbaie et ses affluents dessinent un paysage difficile à égaler dans l'est du Canada. Souventes fois présentées comme étant la « Suisse du Québec » par la presse touristique régionale, les Hautes-Gorges de la rivière Malbaie se démarquent des autres sites de la région naturelle par l'organisation topographique des lieux, soit un réseau de grandes failles tectoniques en forme de treillis. « Ces grandes cassures géologiques ont donné lieu par surcreusement glaciaire à des vallées très encaissées aux parois abruptes et parfois à la verticale. Le reste de ces grands blocs tectoniques constituent des massifs arrondis et des monts en dos de baleine qui s'élèvent à des altitudes de plus de 1100 m. D'autres montagnes ont l'allure de pain de sucre résultant de l'érosion paléogénétique de climat tropical » (J. Dufour *et al.*, 1980). Non seulement le projet de parc contient-il plusieurs thèmes d'histoire naturelle, mais encore offre-t-il une grande diversité d'éléments concentrés

sur une faible distance, permettant ainsi un haut degré d'appréciation par le public. Cette diversité contribue également à la grande qualité des paysages, ce qui augmente la possibilité de son utilisation par le public. En analyse finale, il apparaît que le potentiel éducatif de cette aire est considérable. Les Hautes-Gorges de la rivière Malbaie se démarquent :

- par un effet de relief très accusé lié à la profondeur des vallées, à l'ampleur des parois de roches à nu, au gigantisme des talus d'éboulis et à la diversité polygénique des versants;
- par la présence d'un cortège impressionnant de formes glaciaires associées au système d'érosion de type alpin : auges, vallées suspendues, cirques, ombilics, verrous, épaulements, etc, toutes ces formes contribuant au rapprochement avec le paysage suisse;
- par d'importantes étendues de végétation arctique-alpine des hauts sommets bordant les vallées étroites et profondes qui assurent une qualité des points de vue sur de vastes espaces environnants, jusqu'à Kamouraska sur la rive sud du Saint-Laurent et jusqu'à La Baie au nord;
- par l'existence en ces lieux de caractéristiques écologiques d'un grand intérêt : une succession altitudinale de la végétation qui résume l'ensemble des domaines climatiques du Québec, de l'érablière laurentienne à la toundra.

Les potentiels et les contraintes biophysiques du territoire

Le parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie correspond à un territoire au relief très accidenté qui lui imprime son caractère spectaculaire. La topographie tourmentée des Hautes-Gorges structure le paysage en cinq grandes unités physiographiques : les hauts monts de l'est, la vallée de la rivière Malbaie, le plateau du lac Scott, la vallée de la rivière des Martres et le plateau ouest. Chacun de ces ensembles est doté de potentiels qui concernent surtout des aspects abiotiques associés à la géologie, au relief, à l'hydrographie, au climat et à la géomorphologie, ainsi que des aspects biotiques liés principalement à la végétation et à la faune. Ce milieu induit des conditions extrêmes de climat, de sol, de pente et de drainage avec lesquelles il faut composer pour aménager le parc. Examinons-en maintenant les caractéristiques principales (voir carte 4).

Le secteur des hauts monts de l'est

Comme son nom l'indique, le secteur des hauts monts de l'est renferme les plus hauts sommets du parc national : les monts des Érables, Élie et Jérémie. Par temps clair, on peut apercevoir du mont des Érables les villes de La Baie au nord et de Kamouraska au sud. Ces hauts sommets englobent les zones les plus vastes de végétation arctique-alpine du territoire. D'ailleurs, en matière écologique, l'altitude influence la végétation. De l'étage alpin des sommets, on passe à mi-pente aux peuplements résineux, telles les pessières et les sapinières, puis aux peuplements mélangés au pied des pentes sur les sites plus chauds. Tout le secteur des hauts monts de l'est est découpé de profondes vallées dont, en particulier, celle du Ruisseau du Pont et celle du lac Noir avec son imposant cirque glaciaire et son milieu humide à la tête du lac. Les versants des vallées secondaires de la rivière Malbaie sont aussi rehaussés de grandes parois rocheuses utilisées, depuis quelques décennies, pour l'escalade. Sur le plan faunique, le secteur des hauts monts de l'est héberge de l'omble de fontaine et de l'original. La martre d'Amérique et le garrot d'Islande seraient aussi

présents sur les lacs des sommets. Ces dernières années, on a observé la présence de caribous sur les hauteurs à l'ouest de l'unité.

Au chapitre des contraintes (voir carte 5), le secteur des hauts monts de l'est est caractérisé surtout par l'association pentes fortes et dépôts très minces, si bien que les zones absentes de contraintes sont rares, à l'exception toutefois de la partie sud de l'unité. À noter, le climat particulièrement rigoureux des sommets qui risque de surprendre plus d'un randonneur non averti et, aussi, la fragilité de l'étage alpin.

Le secteur de la vallée de la rivière Malbaie

Le secteur de la vallée de la rivière Malbaie, c'est le cœur du projet de parc. C'est une vallée étroite et profonde au profil tantôt en « V » tantôt en « U ». Elle forme un angle droit sur son parcours, en un lieu nommé fort justement l'Équerre. Ses parois rocheuses et abruptes aux textures parfois lisses, mais le plus souvent rugueuses, montrent en ces lieux des talus d'éboulis impressionnants par leur ampleur, phénomène plutôt rare dans le Québec méridional. Des chutes de toutes tailles dévalent les versants et rehaussent en cela le charme de cette vallée. Tout en haut des versants se découpent une bonne douzaine de vallées suspendues et plusieurs cirques glaciaires sur les sommets.

Un de ces sommets, celui de l'Acropole des Draveurs avec sa dénivellée de 800 m, constitue un autre phénomène plutôt rare dans le Québec méridional. Il doit son nom à « l'homme de Charlevoix », Mgr Félix-Antoine Savard, auteur de *Menaud, maître-draveur*, qui y situe une partie de l'action de son roman. D'ailleurs, l'écluse des Érables, aujourd'hui transformée en ouvrage à seuil déversant, rappelle l'époque de la drave. Les essences résineuses, comme le sapin et l'épinette, exploitées pour la fabrication du papier, abondent dans la région. Mais c'est surtout la présence assez surprenante des feuillus, dont l'érable à sucre, qui a marqué profondément la toponymie des lieux : la montagne des Érables, le pont des Érables, l'écluse des Érables, etc. De fait, l'altitude variable de

cette unité physiographique créée, sur le plan écologique, plus d'un contraste où érable et toundra se côtoient presque.

En matière floristique, une espèce rare, le polystic faux-lonchitis, a été répertoriée sur les versants de la vallée de la rivière Malbaie. C'est d'ailleurs dans la partie la plus méridionale de la vallée que se situe le climat le plus clément du territoire. Notons enfin, sous l'angle faunique, la grande diversité de la rivière Malbaie où se voient lamproie marine et saumon de l'Atlantique. Il est possible aussi que la vallée de la rivière Malbaie abrite des nids de balbuzard et soit le lieu de résidence du pygargue à tête blanche.

Un tel milieu naturel riche en attraits biophysiques présente, par ailleurs, des contraintes de taille avec lesquelles il faut composer lors de l'aménagement du parc. En effet, toute l'unité est dominée par des pentes abruptes. Ces dernières sont sujettes à des éboulements difficilement prévisibles ou à des glissements pelliculaires qui surviennent après les périodes de fortes pluies, comme cela a été le cas à l'été de 1996. À cette occasion, on a dénombré une trentaine d'éboulements associés aux pluies diluviennes. Coulant dans une vallée étroite et fermée, la rivière Malbaie est sujette à des crues qui ont un impact certain sur les rives et forcément sur les équipements qui s'y trouvent. De plus, la vallée renferme des peuplements feuillus situés à la limite de leur aire normale de distribution, ce qui les rend vulnérables à tout développement intempestif. Par ailleurs, en ce qui touche le climat, la vallée de la rivière Malbaie est soumise durant l'été à des coulées d'air froid qui rendent le séjour inconfortable pendant la nuit.

Le secteur du plateau du lac Scott

Bordant l'unité de la vallée de la rivière Malbaie au nord, le secteur du plateau du lac Scott montre une topographie propre aux Laurentides. Elle est formée de bosses et de creux déblayés par l'érosion, mais d'origine structurale. C'est un haut plateau rehaussé de monts en forme de dômes, recouverts de végétation arctique-alpine, dont le plus célèbre est sans contredit la Romane, en forme de pain de sucre et visible depuis le barrage des Érables. Quelques vallées suspendues y prennent leur source dont celle du ruisseau Blanc et celle du lac Scott. Ce dernier demeure le plus grand lac de l'unité. Il renferme du meunier noir, sans doute lâché là par des pêcheurs sans scrupule. Tout autour, les forêts conifériennes abritent surtout l'original.

Les deux tiers du plateau du lac Scott et de ses hauts sommets sont constitués de pentes abruptes et de sols minces qui représentent des contraintes à l'aménagement. De plus, dans les coulées en bordure des lacs, les sols sont souvent mal drainés. Soulignons, enfin, la fragilité de l'étage alpin.

Le secteur de la vallée de la rivière des Martres

Cette vallée s'apparente davantage à une cassure de l'écorce terrestre qu'à une vallée glaciaire. Elle est étroite, profonde et son profil est anguleux. Plusieurs chutes dévalent ses versants abrupts dont celle du ruisseau des Érables, remarquable par sa hauteur et l'importance de son débit. Elle est située à la limite ouest du parc. Les plateaux qui surplombent cette vallée sont couverts de forêts matures associées aux dernières vieilles forêts du massif des Laurentides dont une partie, au sud-ouest du territoire, a été affectée par un chablis en 1994. En matière faunique, soulignons la présence de l'omble de fontaine et un bon potentiel pour l'habitat de la martre et de la loutre.

En ce qui regarde l'aménagement, le secteur de la vallée des Martres est confronté à la double contrainte des pentes abruptes et des sols minces. De plus, le fond de la vallée, où coule le torrent impétueux de la rivière des Martres, n'est constitué que de roche en place. Sur le plan climatique, ce secteur est influencé par le climat rigoureux du massif des Laurentides caractérisé par des précipitations abondantes, des températures froides et un faible ensoleillement.

Le secteur du plateau ouest

Délimité par les vallées de la rivière Malbaie et de la rivière des Martres, le plateau ouest à la topographie bosselée est garni de plusieurs des vallées suspendues du territoire. Il renferme aussi les plus grands plans d'eau, dont les lacs au Porc-Épic et Malfait. Le paysage est ponctué de quelques cirques glaciaires et de quelques parcelles de végétation arctique-alpine en bordure des rivières Malbaie et des Martres. Sous l'angle faunique, on note la présence dans le lac au Porc-Épic d'une espèce d'affinité arctique : l'omble chevalier. Il s'agit d'un phénomène plutôt rare sous nos latitudes. De plus, le plateau ouest est le domaine par excellence de l'orignal, du castor et du pygargue à tête blanche, et il constitue un habitat potentiel pour la martre dans les lambeaux de forêt mature, et pour la grive de Bicknell sur les plus hauts sommets. Ces dernières années, des caribous ont été observés dans la partie est de l'unité.

Quant aux contraintes à l'aménagement, le plateau ouest est lui aussi affecté de pentes fortes, de sols minces ou de ces deux contraintes simultanément. En terrain plat, il est fréquent de rencontrer, au pied des pentes ou en bordure des cours d'eau, des sites mal drainés. De plus, toute l'unité est sous l'influence du climat rigoureux du massif des Laurentides. Enfin, les forêts conifériennes qui la recouvrent portent encore les marques des importantes coupes forestières réalisées durant les années soixante-dix.

Conclusion

Les potentiels et les attraits du territoire sont surtout d'affinité arctique-alpine. Ils contribuent à imprimer au paysage son caractère exceptionnel. Ils méritent une mise en valeur appropriée, compatible avec la vocation de conservation du parc, qui devra tenir compte forcément des nombreuses contraintes biophysiques. Malgré ces contraintes, le territoire des Hautes-Gorges de la rivière Malbaie est doté d'un site particulier qui se prête bien au développement d'infrastructures. Il s'agit de la partie sud-est du parc, sur la rive droite de la rivière Malbaie, en face du Cran des Érables. Le site est à l'abri des mouvements de versant. Il est bien drainé, sur dépôts fluvioglaciaires épais et de pente faible. Les conditions climatiques y sont les plus clémentes de tout le parc.

L'aperçu historique

Quelques événements ont marqué l'histoire et méritent d'être pris en compte dans le développement du parc national comme dans l'élaboration de son programme éducatif. Signalons sommairement l'ouverture des chemins de colonisation, la présence des estivants au début du siècle dernier, l'exploitation forestière et les activités des clubs de chasse et de pêche, la notoriété du pays de Menaud, la pratique d'activités de plein air sur tout le territoire et, enfin, la mise en place de mesures de conservation.

Les chemins de colonisation

Entre 1840 et 1880, le gouvernement a consacré des fonds à la construction de quatre chemins de colonisation : le chemin de Saint-Urbain (route 381), le chemin des Marais (route forestière R0361), le chemin de Sainte-Agnès et l'embranchement de l'Anse-Saint-Jean. Le chemin de Sainte-Agnès a ceci d'intéressant qu'il aurait traversé le territoire des Hautes-Gorges de la rivière Malbaie par la « coulée de la Grosse Épinette », appelée aussi « vallée des Prophètes », parce qu'elle se situe entre les monts Élie et Jérémie. Graduellement, ce trajet a été désaffecté, mais des tronçons subsistent sur le tracé actuel de la route menant aux Hautes-Gorges (G. Godin, 1997).

Les estivants et la pêche sportive au début du siècle dernier

Avec le développement de la villégiature sur la côte de Charlevoix, des touristes des États-Unis et de l'Ontario, dont monsieur William Hume Blake, ont arpenté, dès le tournant du siècle dernier, le pays de Charlevoix et des Hautes-Gorges. En effet, les livres de Blake : *Brown Waters* (1915) et *In a Fishing County* (1920) relatent avec moult détails non seulement des expéditions de pêche, mais aussi de la marche en montagne (G. Godin, 1997).

L'exploitation forestière et les clubs de chasse et de pêche

Au début du siècle dernier, la construction d'un barrage et d'un moulin à pulpe aux chutes Nairn sur la rivière Malbaie à Clermont, par Sir Rodolphe Forget en société avec les frères J. Timothy et Charles Donohue, lança l'exploitation forestière sur une base industrielle dans tout l'arrière-pays de Charlevoix (G. Godin, 1997). Cela a été rendu possible grâce à l'octroi par le gouvernement d'une concession forestière de 1000 km² sur terres publiques, incluant le site des Hautes-Gorges. Au fur et à mesure de la progression des travaux forestiers dans l'arrière-pays, les rivières et les lacs ont été utilisés pour la drave et des chemins forestiers construits pour permettre à la main-d'œuvre d'accéder aux sites de drave et aux parterres de coupe. Cette

ouverture du territoire a amené l'octroi par le gouvernement de baux exclusifs de chasse et de pêche aux citoyens fortunés qui en faisaient la demande. Avant la mise sur pied de l'Opération Accessibilité du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche en 1978, au moins six clubs, dont celui de l'Équerre, propriété des Produits forestiers Donohue inc., étaient établis dans le parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie (R. Allen, 1983).

Au pays de Menaud

Souventes fois en voyage d'excursion dans le secteur des Hautes-Gorges pour son travail auprès des draveurs ou encore pour le plaisir, Mgr Félix-Antoine Savard publiait en 1937 son célèbre roman *Menaud, maître-draveur*. L'action principale se situe dans le parc des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie, précisément là où « le dur labeur humain (la drave) qui a habité cette vallée, avec ses grandeurs et ses misères, est comme un écho des ébranlements géologiques millénaires dont le paysage porte toujours la trace ».

Honoré par l'Académie française en 1938, ce premier roman de Mgr Savard faisait la démonstration à cette époque que la langue du Québec pouvait atteindre l'universel tout en exprimant de façon poétique l'âme profonde d'un peuple. Rappelons en terminant que Mgr Félix-Antoine Savard a été curé fondateur de la paroisse de Clermont en 1931 et aumônier du Syndicat des travailleurs du papier inc. fondé en 1935. Son attachement pour les Hautes-Gorges de la rivière Malbaie lui faisait écrire dans son journal : « ce pays est le trésor de Charlevoix : ses *penetralia* pour employer une expression de Tacite. Il faut le préserver des prédateurs humains ».

Les années soixante-dix et l'engouement nouveau pour les activités de plein air

À l'initiative de Mgr Félix-Antoine Savard et de monsieur Mark Donohue, des groupes de jeunes, dont les scouts de l'Externat classique Saint-Jean Eudes, sont venus faire du canot, du camping et de la randonnée pédestre dans les Hautes-Gorges dès les années soixante. Cependant, c'est vraiment dans les années soixante-dix que le territoire des Hautes-Gorges s'est ouvert définitivement au plein air, grâce aux interventions de groupes de grimpeurs associés à la Fédération de la montagne du Québec et à de nombreux canot-campeurs, dont ceux du club Rabaska. Cet envol a également été favorisé par l'aménagement de sentiers de randonnée et d'emplacements de camping, réalisé par le ministère des Terres et Forêts à la suite des recommandations de la Mission gouvernementale de Charlevoix (Office de planification et de développement du Québec). Très vite, ces nouveaux équipements ont été utilisés de manière excessive et se sont détériorés, faute d'entretien, ce qui a conduit à une prise en charge par le milieu.

Le parc régional des Hautes-Gorges

En 1985, avec le report de la création du parc de conservation des Hautes-Gorges par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, les forces vives de la région de Charlevoix, sous l'impulsion de l'ATR, se sont mobilisées. Elles ont créé le parc régional en 1987 et mis sur pied un organisme de gestion : l'Association de développement des Hautes Gorges de la Rivière Malbaie. La cérémonie officielle était présidée par le ministre du Tourisme.

Cette prise en charge coïncidait avec l'arrêt du flottage du bois sur la rivière Malbaie. Il devenait possible au nouvel organisme de prendre entente avec les Produits forestiers Donohue inc. pour conserver l'écluse des Érables et permettre la circulation d'un bateau-mouche. À la suite du déluge de l'été 1996, l'écluse, érigée en 1954, a été transformée en barrage à seuil déversant grâce à un partenariat entre la Corporation du parc régional des Hautes Gorges de la rivière Malbaie, les Produits forestiers Donohue inc., le ministère

de l'Environnement et de la Faune et le ministère des Affaires municipales. De cette façon, non seulement les activités récréatives ont-elles été sauvegardées, mais la faune et la flore allaient graduellement se régénérer à la faveur d'un niveau d'eau désormais stable dans le secteur des Eaux-Mortes. On appelle maintenant l'ouvrage, le barrage des Érables.

Les Hautes-Gorges, aire centrale de la réserve mondiale de la biosphère de Charlevoix

En février 1989 était créée la réserve mondiale de la biosphère de Charlevoix, en collaboration avec la population, les municipalités, l'ATR et d'autres organismes du milieu régional. Elle devenait la troisième au Canada et joignait ainsi un groupe sélect de 275 territoires désignés dans plus de 75 pays avec pour mission de protéger et de mettre en valeur des échantillons représentatifs des grands écosystèmes de la planète. S'étendant sur une superficie de 4600 km², la réserve inclut les bassins versants des rivières Malbaie et du Gouffre, de même que la moitié de l'estuaire du fleuve Saint-Laurent au nord. La réserve comporte trois aires centrales, soit le parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie, le parc national des Grands-Jardins et le centre écologique de Port-au-Saumon.

Le territoire des Hautes-Gorges, un parc fédéral ou un parc québécois ?

Devant les difficultés rencontrées par l'organisme de gestion qui dispose de peu de moyens pour assurer la conservation et une mise en valeur adéquate du territoire des Hautes-Gorges, des intervenants régionaux faisaient consensus pour demander à Parcs Canada la création d'un parc national le 30 avril 1990, à l'occasion de la tenue des États généraux de Charlevoix. En 1994, à la suite des pressions orchestrées par le milieu et les principaux organismes de conservation du Québec tels le Fonds mondial pour la nature, l'Union québécoise pour la conservation de la nature et l'Association des biologistes du Québec, le gouvernement du Québec prend l'engagement de protéger définitivement le territoire des Hautes-Gorges avec un statut de parc de conservation.

L'occupation du territoire

Depuis sa création en juin 2000, le parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie est sous la responsabilité du ministre responsable de la Faune et des Parcs. Toutefois, la réserve écologique des Grands-Ormes (7,05 km²) ne fait pas partie du parc national. Elle est sous l'autorité du ministère de l'Environnement du Québec en vertu de la Loi sur les réserves écologiques (L.R.Q., c. R-26.1). Le parc national est entouré en majeure partie de territoires structurés en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (L.R.Q., C. -61.1). Ce sont, d'ouest en est, la pourvoirie du Lac-Moreau inc. (80,9 km²), la zec du Lac-Brébeuf (434 km²), la pourvoirie Le-Club-des-Hauteurs-de-Charlevoix inc. (76 km²), la zec du Lac-au-Sable (368 km²) et la zec des Martres (416 km²). Notons que ces territoires sont désignés et délimités par le gouvernement pour développer l'utilisation récréative des ressources fauniques (voir carte 2).

Les zecs ont pour mission de gérer la faune sur des terres publiques qui leur sont attribuées par le gouvernement du Québec. Pour ce faire, les organismes gestionnaires à but non lucratif doivent veiller au suivi et au contrôle de l'exploitation de la faune, voir à l'accessibilité équitable du territoire, assurer la participation des usagers à la gestion, et autofinancer leurs activités. Pour leur part, les pourvoiries sont des entreprises à but lucratif qui, dans ce cas-ci, ont l'exclusivité de l'exploitation de la faune sur leur territoire (pourvoiries à droits exclusifs). Elles offrent, contre rémunération, l'hébergement, des services ou de l'équipement pour la pratique des activités de chasse, de pêche et de piégeage à des fins récréatives.

Par le passé, le territoire du parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie a été utilisé à différentes fins, constituant des héritages plus ou moins lourds avec lesquels il a fallu composer dans la mise au point du concept d'aménagement du nouveau parc national. Il s'agit de l'exploitation forestière, de la chasse et de la pêche, du plein air et de la conservation (voir carte 6).

L'exploitation forestière

Les activités forestières des Produits forestiers Donohue inc., pour alimenter son moulin de pâte et papier de Clermont, ont donné lieu à la construction de deux types de chemin : les chemins forestiers de service et les chemins d'exploitation. Deux routes forestières de service rejoignent le parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie. Il s'agit, au sud, de la route R0306 en provenance de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, et à l'ouest, d'une route non numérotée reliant le lac au Porc-Épic à la route 381 par la pourvoirie du Lac-Moreau. Pavé depuis la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, le chemin forestier R0306 longe la rivière Malbaie jusqu'au barrage des Érables. Au delà, jusqu'à la Coulée à Girard, les faibles dimensions de la route rendent périlleuse la circulation de la clientèle touristique. En effet, son assise de moins de 4 m due à l'étroitesse du fond de la vallée accorde peu d'espace pour la circulation entre la rivière et le versant abrupt. Quant à la route conduisant au lac au Porc-Épic, elle n'est plus carrossable dans le parc au delà du lac S.

En ce qui a trait maintenant aux chemins d'exploitation, les activités forestières effectuées dans les parties ouest et nord du parc national avant sa création au cours des années soixante-dix et quatre-vingt ont laissé tout un chevelu de chemins forestiers aujourd'hui désaffectés (voir carte 6). Il est à noter que ce type de chemin n'est conçu que pour la durée prévue d'exploitation d'un secteur donné, soit quelques années tout au plus.

Par ailleurs, le parc national avant sa création a fait l'objet de deux interventions ponctuelles sur le plan forestier. D'abord, au début des années quatre-vingt-dix, la société REXFOR a procédé à l'aménagement d'un peuplement semencier enregistré de pin rouge sur le chemin du lac Noir, en bordure de la rivière Malbaie. Elle a aussi procédé à la récupération des bois affectés par le grand chablis de novembre 1994. Celui-ci a ravagé la région du lac des Martres sur 60 km² et a frôlé la limite sud-ouest du parc national. À la suite de l'inscription, en 1985, du projet de parc des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie dans le Plan d'affectation des terres publiques, la majeure partie du territoire du parc national a été exclue du calcul de la possibilité forestière de Charlevoix. Il n'a donc pas fait l'objet de CAAF. Cependant, lors des négociations qui ont précédé la création du parc avec le ministère des Ressources naturelles, il a été convenu d'un commun accord d'étendre la limite nord-ouest du parc vers l'ouest pour inclure un autre site d'intérêt en bordure de la rivière Malbaie. Il s'agit du site des Crans Serrés qui lui, était déjà sous CAAF (voir carte 7). Cet ajout de territoire a été toutefois compensé pour ce qui est des possibilités forestières par l'abandon de deux portions de territoire, cumulant une superficie équivalente, situées à la limite est du projet de parc. Le ministère des Ressources naturelles a informé les bénéficiaires de l'échange, en l'occurrence les usines de Saint-Hilarion et de Petit-Saguenay des Produits forestiers Donohue inc.

La chasse et la pêche

La construction de chemins associés à l'exploitation forestière a encouragé une autre forme d'occupation du sol : les activités reliées à l'exploitation de la faune. En effet, une partie du parc national avant sa création a été occupée par des clubs privés de chasse et de pêche, dont au moins trois ont laissé sur place des équipements. Il s'agit du Club de l'Équerre dont il reste le chalet¹ dans la vallée de la rivière Malbaie, du Club Saint-Urbain qui a engendré une zone de villégiature concentrée au lac au Porc-Épic (7 chalets) et du Club du Vieux-Pont où l'on compte une autre zone de villégiature concentrée de 14 chalets au lac Noir. Tous ces établissements font l'objet de baux émis par

le ministère des Ressources naturelles de la Faune et des Parcs. Les MRC du milieu avaient évalué à 175 000 \$ la valeur des 14 chalets (terrains et bâtiments) du lac Noir et à 188 000 \$ celle des 7 chalets du lac au Porc-Épic.

De plus, le territoire renferme quelques chalets isolés qui font aussi l'objet de baux de villégiature émis par le ministère des Ressources naturelles de la Faune et des Parcs depuis 1983. Deux de ces camps sont situés au nord du plateau ouest, deux autres au nord de l'unité des hauts monts de l'est jouxtant la limite du parc national, un cinquième se trouve en bordure de la rivière Malbaie sur la route du lac Noir et, un dernier, au sud du territoire, près du lac Sans-Oreille.

Dans la foulée de la création du parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie, la Société de la faune et des parcs du Québec a amorcé, avec l'aide du ministère des Transports, les négociations d'usage avec les détenteurs de baux de villégiature pour ces chalets en vue de l'acquisition de ces derniers. La Société a tenu aussi à préciser sa position quant aux conditions de séjour des villégiateurs présents dans le parc national d'ici l'acquisition de leur construction. Ces conditions sont les suivantes :

- les détenteurs de baux de villégiature dont les propriétés ne sont pas jugées nécessaires pour le développement à court terme du parc national pourront pour l'instant demeurer sur place, si tel est leur désir. Lorsqu'une propriété devra être rachetée, le propriétaire en sera averti au moins un an à l'avance;
- en ce qui a trait à l'accès au parc national, les villégiateurs devront se procurer une autorisation d'accès annuelle. Toutefois, celle-ci leur sera fournie gratuitement et sera valide pour eux et leur famille immédiate (conjoint, conjointe, enfants);
- les villégiateurs qui pourront demeurer sur place, de même que leurs invités, devront se conformer aux lois, aux règlements et aux règles administratives en vigueur sur le territoire du parc national, notamment la Loi sur les parcs, le Règlement sur les parcs, la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, la Loi sur les terres du domaine public et la Loi sur la qualité de l'environnement;

1 Cette construction a été démolie à l'été 2003 pour faire place à un bâtiment de services.

- pour ce qui est de la pêche, les villégiateurs et leur famille immédiate devront se procurer un permis de pêche. De plus, les villégiateurs intéressés auront à se munir d'une autorisation de pêche annuelle, mais n'auront pas à défrayer les droits prévus à cet effet. Cette autorisation sera valide pour un lac par villégiateur (à déterminer). Les villégiateurs pourront utiliser leur embarcation personnelle, dont le mode de propulsion (type et puissance du moteur, s'il y a lieu) sera conforme aux indications données à cet effet par le directeur du parc national;
- la chasse, sous toutes ses formes, le piégeage et le colletage ne seront pas permis aux villégiateurs, conformément à la Loi sur les parcs;
- les villégiateurs pourront circuler en motoneige mais devront, à cet effet, obtenir une autorisation auprès du directeur du parc national. Cette autorisation ne pourra être valide que pour se rendre à leur propriété, pour une période bien définie et selon un parcours déterminé. Par ailleurs, ils ne pourront circuler dans le parc national en véhicule tout-terrain;
- les villégiateurs ne pourront couper de bois, y compris le bois de chauffage;
- en ce qui a trait aux animaux de compagnie, les villégiateurs devront se conformer à la règle en vigueur dans le parc national.

Par ailleurs, associée aux activités de pêche, la réintroduction du saumon dans la rivière Malbaie par l'Association de loisirs et de plein air des Marais inc., gestionnaire de la zec du Lac-au-Sable, doit être mentionnée. En effet, selon l'étude de la firme Roche ltée (1992) portant sur la validation du potentiel salmonicole de la rivière Malbaie, la partie de la rivière située entre le barrage et le pont des Érables présenterait une capacité de support élevée avec ses neuf fosses de repos, ses quatre fosses de séjour et une frayère potentielle. C'est donc dire que le saumon devrait se retrouver en abondance éventuellement dans le parc national. Notons qu'en amont du barrage des Érables, le potentiel pour le saumon est généralement faible, sauf dans quelques sections de rivière de longueur restreinte.

Le plein air

Au cours des deux dernières décennies, soit depuis l'aménagement en 1977 des premières infrastructures d'accueil dans la vallée de la rivière Malbaie, plusieurs autres interventions sont à l'origine d'une fréquentation annuelle significative d'environ 25 000 visiteurs. La majeure partie des équipements implantés dans le parc national ont été mis en place par un organisme à but non lucratif, l'Association de développement des Hautes Gorges de la Rivière Malbaie et ont fait l'objet de baux par le ministère des Ressources naturelles; ceux-ci ont été par la suite résiliés après la création du parc national à la suite d'une entente avec le nouveau délégataire des lieux, soit la Sépaq.

La carte de l'occupation du territoire donne un aperçu de ces équipements (voir carte 6). Ce sont :

- l'aire d'accueil du barrage des Érables dotée d'un bâtiment de services (casse-croûte, boutique de souvenirs, lieu d'interprétation, terrasse), d'un stationnement de 60 places, d'un entrepôt, de sanitaires et d'un quai donnant accès au bateau-mouche qui fait la navette entre le barrage des Érables² et l'Équerre ;
- un camping aménagé sans services, « le Pin Blanc », doté de 21 emplacements (44 étaient prévus à l'origine), avec son stationnement et son bâtiment de services;
- un réseau de sentiers de randonnée pédestre totalisant 15 km de longueur : Chute du lac Scott (0,7 km), Chute du Ruisseau Blanc (0,4 km), Le Belvédère (0,6 km), Les Cascades ou l'Acropole des Draveurs (3,6 km), Le Cran (0,4 km), L'Érablière (1,2 km), Le Mont des Érables (8,0 km), Le Pied du Sommet (n. d.) et Le Draveur (1 km);
- de deux stationnements aménagés à partir d'anciens bancs d'emprunt, l'un situé au départ du sentier du Cran et l'autre au pied de la Chute du lac Scott, mais ce dernier est maintenant désaffecté;
- d'une sablière localisée près du camping du Pin Blanc et utilisée pour divers travaux nécessitant du matériel granulaire, dont l'entretien des chemins.

2 L'ancienne aire d'accueil du barrage des Érables a été complètement modifiée en 2002. Elle sera entièrement réaménagée en pôle d'activités par la Sépaq.

À l'époque, la corporation a aussi obtenu du ministère des Ressources naturelles un droit de passage pour réaliser un sentier dans la vallée de la rivière des Martres. Ce sentier devrait être accessible éventuellement depuis le site du Pin Blanc grâce à une passerelle (les piliers sont déjà construits) ou à partir du barrage des Érables lorsque l'ancien sentier des Draveurs situé sur la rive droite de la rivière Malbaie sera réaménagé. De plus, la pourvoirie du Lac-Moreau inc., en collaboration avec la Sépaq, a entrepris la construction d'un sentier sur son territoire. Celui-ci atteint la spectaculaire chute du ruisseau des Érables qui se jette dans la vallée de la rivière des Martres, dans le parc national.

Avant la création du parc national, l'association de développement en place avait aménagé deux petits sites de camping associés au canotage. Ils comptaient en tout cinq emplacements localisés sur la rive droite de la rivière Malbaie, à l'Équerre et à la Pomme d'Or. Trois petites aires de pique-nique de quelques tables avaient été implantées au barrage des Érables, à la Pomme d'Or et à l'Équerre. Environ 25 emplacements de camping étaient disponibles le long de la route de la rivière Malbaie, en amont du barrage des Érables. Ces sites ont tous été réévalués par la Sépaq à la lumière des orientations d'aménagement présentées plus loin dans le concept d'aménagement.

Le parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie dispose d'au moins cinq parois d'escalade reconnues, et de plusieurs cascades de glace. Parmi celles-ci, la Pomme d'Or, une paroi de 400 m de hauteur, est qualifiée de « paroi la plus impressionnante à l'est des Rocheuses » par M. Bill March, chef de l'expédition canadienne pour la conquête de l'Everest. Le territoire est aussi traversé, tout près de sa limite sud, par un sentier de longue randonnée (à skis, à pied, à vélo), La Traversée de Charlevoix, qui s'étend sur une distance de 100 km entre Saint-Urbain et le parc régional du Mont-Grand-Fonds. Deux refuges, celui des Prophètes et celui du Geai bleu, situés hors parc sur le bord de la rivière Malbaie, sont disponibles pour la clientèle. Durant plusieurs années, le chemin de la vallée de la rivière Malbaie est utilisé l'hiver comme piste inter-régionale pour la motoneige.

Au printemps 2000, la route d'accès au parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie faisait l'objet d'importants travaux de réfection entre le barrage des Érables et Saint-Aimé-des-Lacs, à la suite de la signature d'une entente entre la Sépaq, la Société des loteries du Québec, la MRC de Charlevoix-Est et le ministère des Transports. Ces travaux ont été effectués afin d'assurer la sécurité des usagers, de procurer un meilleur accès au parc et de promouvoir son développement en conformité avec sa vocation de conservation.

La conservation

En vertu de la Loi sur les réserves écologiques (L.R.Q., c. R-26.1), le ministère de l'Environnement et de la Faune a créé, en 1994, la réserve écologique des Grands-Ormes (voir carte 6). S'étendant alors sur une superficie de 7,05 km², celle-ci avait pour objet d'assurer la protection d'une toposéquence de groupements végétaux caractéristiques des montagnes de Charlevoix. Ces groupements végétaux appartiennent au domaine de la sapinière à bouleau jaune et à celui de la sapinière à bouleau blanc. Cette réserve écologique devait protéger également des écosystèmes alpins et subalpins de même qu'un peuplement exceptionnel à cette latitude, une érablière sucrière à ormes et à frênes localisée au pied du Cran des Érables. L'établissement du parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie a permis de renforcer ces objectifs. En effet, les limites de la réserve écologique ont été agrandies sur 215 ha, portant sa superficie à 9,2 km².

Enfin, la création du parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie suscite de la part de la Société de la faune et des parcs du Québec des engagements conformes au nouveau statut maintenant conféré légalement au territoire. Ces engagements, tous aussi importants les uns que les autres, concernent la conservation, l'aménagement, l'éducation et la récréation de plein air.

Le périmètre



Le périmètre affecté au parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie permet de protéger tous les éléments qui en font un site naturel exceptionnel, sans remettre en question les acquis en matière de gestion des ressources fauniques et forestières de cette partie de Charlevoix. Il est utile de rappeler à cet égard que chaque hectare de forêt actuellement sous CAAF ne peut être soustrait sans compensation financière ou territoriale aux industriels forestiers touchés.

Les limites du parc

Dès 1985, le ministre responsable des Parcs faisait inscrire au Plan d'affectation des terres publiques le projet de parc des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie (voir carte 7). Cette intervention visait la protection intérimaire du paysage fait de vallées profondes et de gorges : les vallées des Martres, Suspendue de l'Écluse, du Lac Noir, du Ruisseau du Pont, etc., et de la plus spectaculaire, la vallée de la Rivière Malbaie avec son célèbre tracé à angle droit, l'Équerre. Ces gorges sont taillées dans un haut plateau, le Massif des Laurentides du Nord de Québec, lui-même dominé par des sommets de plus de 1000 m : le mont des Érables (1048 m), le mont Élie (1048 m), le mont Jérémie (1038 m), et par quelques autres de plus de 900 m, dont la Romane. Le tracé du périmètre original suit les plus hauts sommets qui entourent les gorges. Une bonne partie de cette limite est cependant constituée du couloir de la puissante ligne de transport d'énergie de 735 kW (G. Le Rouzès, 1980 et R. Allen, 1981).

La création du parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie a requis une mise à jour des limites déjà inscrites au Plan d'affectation des terres publiques pour l'ajuster à la réalité du terrain. On a dû d'abord retrancher du périmètre original de 236 km² (voir carte 7), la réserve écologique des Grands-Ormes créée en 1994. Ensuite, la limite nord-est du projet de parc a été ajustée à celle de la pourvoirie Le-Club-des-Hauteurs-de-Charlevoix inc. créée en 1987, ce qui représente une perte de 2,37 km². Il a été fait de même avec le territoire faisant déjà partie des zecs

des Martres et du Lac au Sable situées à l'est de l'emprise de la ligne hydroélectrique, soit une perte de 3,48 km². D'autres ajustements mineurs ont dû être faits pour exclure des segments de la route d'accès au profit du ministère des Ressources naturelles pour ce qui est des Crans Serrés et du ministère des Transports qui a pris à sa charge le nouveau pont sur la rivière Malbaie et le segment de la route principale y conduisant. D'autres ajustements ont été consentis çà et là pour adapter le périmètre de la proposition de parc national aux limites légales des territoires structurés pour une réduction de 1,22 km². Ces pertes ont été toutefois compensées en partie par un ajout de 4,97 km². Ce dernier agrandissement permet de protéger le site des Crans Serrés sur la rivière Malbaie, un endroit réputé pour la qualité de son paysage avec ses dix chutes qui se succèdent en cascades. Ainsi, le périmètre du parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie est de 224,7 km² (voir carte 8). En bref, ce périmètre maintient les acquis, c'est-à-dire qu'il a été réalisé dans le respect des limites des territoires des zecs et des pourvoiries, et des bénéficiaires de CAAF, sans rien céder face à la nécessité de protéger les éléments exceptionnels qui méritent le statut de parc national.

La réserve écologique des Grands-Ormes

Dans le cadre de la création du parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie, la Société de la faune et des parcs du Québec s'est associée au ministère de l'Environnement pour revoir les limites de la réserve écologique des Grands-Ormes afin de faciliter la gestion des deux entités voisines vouées à la conservation.

La réserve écologique a été agrandie vers le nord au profit d'une vaste zone de végétation arctique-alpine et scindée en deux blocs distincts, séparés de 30 m sur les sommets, libérant le sentier du Mont des Érables qui se raccorde à celui de l'Acropole des Draveurs. Le bloc sud a été par ailleurs tronqué près de la route qui le borde pour libérer les sentiers du Cran et de l'Érablière. Il a été aussi amputé dans sa partie nord-est pour libérer complètement le sentier du Mont des Érables. En fait, la limite est de la réserve écologique longe ce sentier à une distance de trois mètres. La limite ouest demeure inchangée. Les cartes 7 et 8 montrent respectivement les limites ancienne et actuelle de la réserve écologique des Grands-Ormes.

Le zonage du parc national



Le zonage permet de déterminer le degré de préservation que l'on entend prescrire dans les différents lieux d'un parc national et, par conséquent, de déterminer l'intensité d'utilisation qui y sera permise. La zone de préservation est associée à un milieu fragile, rare ou considéré comme témoin des ressources exceptionnelles ou représentatives du parc national. L'utilisation est faible dans une zone de préservation. La zone d'ambiance favorise la découverte et l'exploration du milieu. Elle est dotée d'une bonne capacité de support qui permet une utilisation modérée. Elle peut être parcourue de routes pour la circulation automobile. Enfin, la zone de services est liée aux impératifs de l'accueil et des services aux visiteurs. Elle est dotée d'une bonne capacité de support et permet une utilisation plus intense. Le parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie comprendra chacun de ces types de zones (voir carte 9).

La zone de préservation

La zone de préservation regroupe l'ensemble des éléments à caractère exceptionnel du parc national : auges glaciaires, hauts sommets et leur végétation fragile, vallées suspendues, cirques glaciaires, grands talus d'éboulis, etc. Elle renferme aussi les contraintes les plus importantes associées aux pentes abruptes et aux sols minces. S'étendant sur une superficie de 162,43 km², cette zone englobe la quasi-totalité des unités physiographiques des hauts monts de l'est, de la vallée de la Malbaie et de celle des Martres, le plateau du lac Scott et la bordure du plateau ouest.

Puisque l'utilisation est faible dans une zone de préservation, il n'y a pas de route ni de piste pour véhicules motorisés, mais uniquement des sentiers de randonnée. On peut y pratiquer, outre la randonnée, le camping rustique, le canot-camping et le canotage. Ainsi, la majeure partie des vallées du parc national ne sera plus accessible aux véhicules motorisés, favorisant la préservation des ressources en même temps que la quiétude des visiteurs dans leurs activités de découverte du milieu.

Les zones d'ambiance

Au nombre de trois, les zones d'ambiance sont toutes situées près des entrées du parc national. Elles donnent accès au public vers le centre du territoire pour une utilisation modérée. Ces zones sont déjà pourvues de routes. Au nord-ouest, le secteur des Crans Serrés; au centre sud, le réseau des vallées principales jusqu'à l'Équerre et au lac Noir; à l'ouest, le secteur des lacs au Porc-Épic et Malfait sont zonés ambiance. Ils disposent d'une bonne capacité de support, à l'exception de la vallée de la rivière Malbaie où celle-ci est modérée à cause de l'espace restreint des lieux.

Les zones d'ambiance possèdent un bon potentiel pour la pratique de plusieurs activités de plein air, dont la pêche récréative, le canotage, la randonnée pédestre, à vélo ou à skis, les excursions en bateau, etc. Au chapitre de la superficie, la zone d'ambiance la plus importante est celle du plateau ouest, avec 41,77 km². Viennent ensuite celle des vallées avec 18,39 km², et celle du secteur des Crans Serrés qui occupe un peu plus de un kilomètre carré (1,22 km²).

La zone de services

Une seule zone de services est disponible dans le parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie. Elle est située au sud-est du territoire tout près de l'entrée principale. Elle a été agrandie légèrement à la suite de la réfection de la route d'accès et du déplacement plus en amont du pont enjambant la rivière Malbaie, au printemps 2000. La zone de services borde maintenant la route d'accès de part et d'autre, depuis la ligne hydroélectrique jusqu'au pont des Érables. Elle occupe une superficie de 0,84 km².

Cette partie du parc se prête bien à l'implantation de toute la gamme des équipements nécessaires pour assurer l'accueil et éventuellement l'hébergement des visiteurs. En effet, le site est doté d'une pente faible, de dépôts sablo-graveleux bien drainés coiffés d'une forêt de conifères (sapin, épinette, pin gris). C'est un site avantageux sur le plan climatique, car il est nettement le plus ensoleillé et le plus chaud de tout le territoire. Il est aussi bien abrité des éboulements auxquels sont soumis la plupart des versants du parc. Le déplacement d'une partie des équipements et des services actuels d'accueil, dont le stationnement situé au barrage des Érables, est prévu vers la nouvelle zone de services. Notons que les contraintes biophysiques sont omniprésentes dans le parc des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie, ne laissant d'autre choix que de concentrer dans la zone de services les infrastructures requises pour l'accueil et le séjour des visiteurs.

Le concept d'aménagement



En proposant la création du parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie, selon la Loi sur les parcs du Québec (L.R.Q., c. P-9), le ministre responsable des Parcs entendait réserver ce territoire aux fins exclusives de conservation. Cela signifiait que, dorénavant, tout projet de construction ou de modification à l'intérieur du parc devait être approuvé par le ministre qui, au préalable, devait s'assurer de la conformité des travaux projetés avec la conservation du milieu naturel du parc.

Tenant pour acquis que l'objectif de création du parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie est d'assurer la protection permanente d'un territoire identifié comme un site du Québec à caractère exceptionnel et de le rendre accessible aux générations actuelles et futures pour des fins d'éducation et de récréation extensive, le concept d'aménagement vient préciser ce que sera l'organisation du territoire du parc. Il vise donc la recherche de l'équilibre, difficile mais nécessaire, entre la protection du patrimoine naturel en cause, et sa mise en valeur à des fins éducatives ou récréatives. En vertu de la Loi et de la Politique sur les parcs québécois, ce sont les activités à caractère extensif qui seront développées dans un parc national. Le concept d'aménagement proposé ici traduit cette préoccupation fondamentale.

Les orientations de gestion

Dans le contexte de la création d'un parc québécois, un certain nombre de principes doivent guider l'aménagement du parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie. Compte tenu du caractère exceptionnel du site, la protection des paysages et des ressources doit faire l'objet d'une préoccupation de tous les instants. Il y a donc lieu que les aménagements qui seront présentés plus loin soient guidés tout d'abord par des orientations de gestion en matière de conservation des écosystèmes, d'éducation et de récréation en milieu naturel.

La conservation des écosystèmes

La diversité biologique est l'une des composantes fondamentales des écosystèmes. Elle réfère à la pluralité des espèces et des écosystèmes ainsi qu'aux processus écologiques associés. Sa spécificité dépend de plusieurs facteurs, tels le climat, la superficie du territoire, l'utilisation des terres, la fragmentation des habitats et les activités humaines. En ce domaine, une façon d'évaluer la performance de conservation d'un parc peut être, par exemple, le nombre d'espèces indigènes qu'il abrite et la fluctuation de ce nombre dans le temps.

Des orientations générales

Le mode de gestion des parcs nationaux diffère de ceux s'appliquant à d'autres espaces non protégés où les efforts entrepris visent l'extraction des ressources naturelles, la modification et le contrôle du milieu ou la production de récoltes. À l'intérieur des parcs nationaux du Québec, on recherche avant tout la conservation des écosystèmes à leur état naturel, au profit des générations actuelles et futures, tout en favorisant des activités récréo-éducatives compatibles.

Toutefois, le maintien de l'intégrité des écosystèmes constitue un défi de taille, car les parcs possèdent rarement des écosystèmes entiers ou intacts. À ce constat s'ajoutent les stress cumulatifs issus d'autres sources, telles que l'utilisation des terres avoisinantes, la pollution de l'air et des eaux, l'invasion par des espèces exotiques, l'utilisation du territoire par les visiteurs, les changements climatiques et autres. Ces stress, accompagnés par des pressions accrues en périphérie du territoire, sont susceptibles d'engendrer une dégradation irréversible des écosystèmes des parcs nationaux, la diminution de leur diversité biologique et l'appauvrissement des caractéristiques génétiques des espèces présentes. La mise en place d'une approche de gestion des écosystèmes visera à assurer le maintien de l'intégrité écologique du parc national.

La gestion des écosystèmes

La gestion des écosystèmes requiert l'adoption d'une perception globale de l'environnement naturel exigeant que toutes les décisions relatives à l'utilisation des terres soient prises en considérant les interactions complexes et la nature dynamique des écosystèmes des parcs nationaux, ainsi que leur capacité à absorber et à se remettre des stress découlant des activités humaines. Il devient alors évident que les modes de gestion des parcs nationaux auront des répercussions sur les terres avoisinantes et sur leur régime. La gestion des écosystèmes rend donc obligatoires la collaboration et la compréhension de tous les intervenants dont les activités influencent l'intégrité écologique du parc, en particulier des gestionnaires des terres limitrophes aux parcs nationaux. Sur ce plan, les universités, les organismes de conservation et le secteur privé peuvent offrir une aide précieuse dans l'établissement de projets de recherche et de surveillance environnementale des écosystèmes environnant les parcs nationaux du Québec en tant qu'outils complémentaires de gestion.

L'intégrité des écosystèmes

L'intégrité d'un écosystème se définit comme étant l'état où les fonctions et la structure du système sont exemptes d'altérations découlant des stress associés aux activités humaines. La dynamique de ce système est assurée par la persistance de la diversité biologique et des processus naturels de maintien.

On peut s'attendre à ce que les parcs nationaux de faible superficie aient des processus écologiques altérés comparativement à ceux de plus grande superficie. Ces petits territoires sont entourés de terres développées intensivement par l'agriculture et l'urbanisation. Les petits parcs ne peuvent abriter que des populations de faible effectif, plus susceptibles de disparaître. Cependant, plusieurs populations d'espèces végétales souvent menacées ou vulnérables se maintiennent dans ces petits territoires protégés.

L'intégrité relative des écosystèmes dépend :

- du statut juridique du territoire;
- de sa superficie;
- de l'infrastructure qui y est présente;
- de l'affectation des terres environnantes;
- du degré de perturbation occasionné par l'activité humaine.

Le parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie est déjà protégé par la Loi sur les parcs. Il dispose aussi de caractéristiques avantageuses en ce qui a trait à la topographie, à la superficie et à la localisation géographique, et les mécanismes de gestion adéquats mis en place par la direction du parc devraient aider au maintien de son intégrité écologique.

La protection des écosystèmes

Afin d'assurer la protection optimale des écosystèmes du parc national et ainsi de garantir la perpétuation d'un environnement naturel peu altéré par l'activité humaine, les mesures suivantes devront être respectées :

- l'interdiction d'activités humaines présentant des menaces à l'intégrité des écosystèmes;
- la prévention de l'accroissement de toutes sources de pollution à l'intérieur du parc et l'engagement pour la réduction des sources de pollution à l'extérieur du parc;
- la pratique d'une pêche récréative seulement dans certains secteurs désignés et la mise en place d'un suivi attentif du déroulement de cette activité;
- la mise en vigueur énergique de la Loi et du Règlement sur les parcs en vue d'empêcher les activités illégales telles que le braconnage et la pollution;
- la consultation de la Table d'harmonisation lors de la modification éventuelle des règlements du parc national et le déploiement des moyens nécessaires pour en informer les visiteurs.

Des orientations spécifiques

La réserve écologique des Grands - Ormes

De tous les territoires protégés, le statut de réserve écologique est celui qui présente les restrictions et les prohibitions les plus sévères. Les réserves écologiques sont soustraites à toutes formes d'exploration, d'exploitation des ressources naturelles et d'occupation du sol. L'accès aux réserves écologiques est limité aux activités de gestion, de recherche ou d'éducation et doit faire l'objet au préalable d'autorisations spéciales visant à assurer le maintien de l'intégrité écologique de ces sites. Le statut particulier de ce territoire et ses objectifs de gestion contraignent donc la direction du parc national à réaliser des aménagements et à proposer des activités adéquates en périphérie de ce territoire en harmonie avec le cadre de gestion restrictif de la réserve écologique.

La fréquentation de la vallée de la rivière Malbaie

Principal point d'intérêt du parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie, la gorge de la rivière Malbaie attire bon an mal an la majeure partie des visiteurs du territoire. Cette popularité déjà confirmée, juxtaposée aux contraintes biophysiques de la vallée et aux objectifs poursuivis par le parc national en matière de découverte, d'éducation et de préservation du milieu, nous invite à opter, dans les meilleurs délais, pour la réalisation d'une étude sur sa capacité de support (rivière, rives et parois). Elle déterminera globalement les moyens à mettre en œuvre pour assurer la protection du patrimoine et des paysages de la vallée tout en assurant la qualité de l'expérience des visiteurs.

La fréquentation de l'Acropole des Draveurs

Le sentier de l'Acropole des Draveurs longe le côté ouest de la réserve écologique des Grands-Ormes et amène annuellement plusieurs milliers de randonneurs sur les sommets. Déjà, on observe que les visiteurs ont façonné plusieurs sentiers indésirables dont certains pénètrent dans la réserve écologique voisine. On devra donc revoir l'aménagement global des sentiers sur l'Acropole des Draveurs de manière à corriger la

situation. Les correctifs apportés devront permettre de mieux contrôler les promeneurs, afin de conserver le caractère naturel du lieu et de contribuer ainsi à l'objectif de protection intégrale poursuivi par la réserve écologique. Le développement éventuel de nouvelles activités, l'aménagement de nouveaux sentiers ou encore une augmentation prévisible de la fréquentation sur les sommets devront prendre en considération la proximité de la réserve écologique et la protection de l'intégrité écologique du parc national à cet endroit. Pour ce faire, une étude établissant la capacité de support de l'Acropole des Draveurs sera réalisée dans les meilleurs délais. Elle devra comporter des recommandations précises sur les moyens à mettre en œuvre pour corriger la situation actuelle et assurer l'intégrité écologique des sommets.

Quant à l'autre sentier existant (ancien sentier des gardes-feu) qui passe par le sud de la réserve écologique pour ensuite longer sa frontière est, atteindre le sommet du mont des Érables et rejoindre le sentier de l'Acropole des Draveurs par un corridor réservé à cet effet dans le parc national, sa mise en service éventuelle sera examinée dans le cadre de l'étude sur la capacité de support des sommets de l'Acropole des Draveurs et sa réalisation le cas échéant sera effectuée en collaboration avec le ministère de l'Environnement.

La protection des caribous

Des caribous, marqués au cours des deux dernières années dans le parc national des Grands-Jardins et dans la zec des Martres, ont été repérés par télémétrie et parfois vus dans le territoire du parc national. Quelques caribous semblent avoir même établis leurs quartiers permanents sur les plateaux est et ouest de part et d'autre de la rivière Malbaie près de l'Équerre. Cette présence récente prend toute son importance, dans la situation incertaine et hésitante de la population réintroduite de caribous de Charlevoix, surtout depuis que le feu a détruit en 1999 la principale aire de fréquentation hivernale du caribou dans le parc national des Grands-Jardins. Cette nouvelle espèce faunique dans le parc nous incite donc à être vigilant dans le contexte de l'évaluation des impacts des futurs

aménagement et du développement des activités de façon à prendre les mesures adéquates pour assurer la protection du troupeau. Voilà pourquoi la direction du parc s'associera et participera au même titre que celle du parc national des Grands-Jardins à la mise en œuvre du plan de gestion du caribou de Charlevoix.

Les autres mammifères

La densité des orignaux pour la région de Charlevoix en 2000 a été évaluée à $3,48 \pm 1,2$ orignaux par 10 km^2 (D. Banville, communication personnelle). Cependant, il est fort possible que sur les $224,7 \text{ km}^2$ que comprend le parc national, la densité y soit légèrement inférieure, car l'habitat s'y prête moins que dans la partie plus à l'est de Charlevoix. L'arrêt de la chasse conséquent à la création du parc national devrait permettre aux populations d'orignaux d'augmenter encore sensiblement au cours de la prochaine décennie.

La densité de castors est évaluée à 1,2 colonie par 10 km^2 . C'est l'évolution de la végétation qui déterminera le nombre de ces animaux dans le futur. Par contre, le paysage montagneux du parc ne correspond pas aux habitats préférés de l'espèce, laissant plutôt présager une concentration moyenne de celle-ci. Par ailleurs, sur la base d'inventaires en périphérie du parc national, on évalue la densité de l'ours noir à 1,4 animal par 10 km^2 . La direction du parc national déterminera, au cours des prochaines années, une espèce animale susceptible de devenir l'espèce indicatrice de l'état de santé écologique du parc.

La régénération forestière

Le plateau ouest du parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie a subi, il y a quelques dizaines d'années, des coupes forestières intenses. On pourrait mesurer au cours des ans l'évolution de la végétation du plateau afin d'évaluer la qualité de sa régénération.

L'omble chevalier

Le lac au Porc-Épic à l'ouest du parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie abrite une population d'ombles chevaliers en sympatrie avec une population d'ombles de fontaine. On compte au Québec, au sud du 58° de latitude, moins de 100 plans d'eau abritant des populations d'ombles chevaliers. Ces populations relictuelles sont morphologiquement et écologiquement distinctes des populations nordiques plus abondantes et le plus souvent anadromes.

L'omble chevalier est une espèce exigeante en ce qui regarde son habitat (plan d'eau profond, bien oxygéné, pas trop acide, etc). C'est une espèce longévive à croissance lente souvent associée à l'omble de fontaine. Le rendement à la pêche récréative est généralement très faible et l'espèce est difficile à distinguer de l'omble de fontaine. Le parc national du Canada de la Mauricie ne permet plus la pêche récréative de cette espèce sur son territoire.

L'introduction d'espèces compétitrices de poissons, le développement de la villégiature, les interventions forestières intensives, l'exploitation par la pêche sportive et l'acidification des plans d'eau comptent parmi les principaux facteurs de réduction et de disparition de l'espèce pour les populations reliques du sud du Québec.

La direction du parc national devra donc évaluer, en collaboration avec la Direction de l'aménagement de la faune de la Capitale-Nationale, la situation de la population d'ombles chevaliers du lac au Porc-Épic et déterminera les mesures de protection et de gestion requises pour en assurer la pérennité.

Le saumon Atlantique

Au début du siècle dernier, la rivière Malbaie abritait une importante population de saumons Atlantique. Cette dernière périclita entre les années 1900 et 1950 pour finalement être considérée comme éteinte à la fin des années quatre-vingt. Les causes probables de cette extinction n'ont pas toutes été documentées ni identifiées. Depuis 1995, l'organisme Saumon Rivière Malbaie inc. a entrepris, avec ses partenaires, un plan de restauration du saumon de la rivière Malbaie. La Société de la faune et des parcs du Québec participe plus particulièrement à ce programme en ensemençant annuellement entre 12 000 et 18 000 alevins dans une section de la rivière Malbaie, dans les limites du parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie en aval de la jonction avec la rivière des Martres. La pêche récréative à l'omble de fontaine dans ce secteur de la rivière doit se faire avec remise à l'eau des jeunes saumons capturés accidentellement. Par ailleurs, dans l'état actuel de nos connaissances, on n'a pas encore démontré la nécessité de donner accès aux saumons adultes à l'amont du barrage des Érables, le bief des eaux mortes ne lui fournissant pas un habitat de bonne qualité. La propagation du saumon vers l'amont pourrait aussi avoir des conséquences négatives sur les populations d'ombles de fontaine en allopatrie de la tête du bassin hydrographique de la rivière Malbaie. On ne devrait donc pas réaliser, dans le cadre du projet, la montaison du saumon en amont du barrage des Érables.

La pratique de la pêche récréative

Au parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie, comme dans tous les parcs nationaux où se pratique la pêche récréative, les poissons sont les seuls animaux dont le prélèvement est permis par la Loi sur les parcs. Cette situation s'avère singulière à l'égard de l'intention originelle de protéger toutes les ressources naturelles et de préserver l'intégrité écologique des écosystèmes terrestres et aquatiques de ces territoires, en maintenant intacte l'évolution de leurs processus écologiques. Il faut en effet considérer que la récolte de poissons a des conséquences sur la dynamique des populations et sur la disponibilité de

nourriture pour plusieurs autres espèces animales, tels les oiseaux ou les mammifères, bref, sur les écosystèmes aquatiques et riverains.

La pêche récréative peut induire d'autres effets indirects sur le milieu naturel en obligeant par exemple la construction et l'entretien d'un réseau routier d'accès et de débarcadères. La pratique de la pêche récréative peut entraîner à l'occasion l'introduction par des pêcheurs imprévoyants d'espèces de poissons appâts non indigènes ou indésirables, ce qui peut exiger par la suite des actions coûteuses de restauration de l'état naturel des plans d'eau. En offrant cette activité, certaines parties du territoire des parcs nationaux cessent aussi d'être des témoins écologiques aux fins de comparaison avec les autres territoires où la récolte récréative est permise.

Depuis l'adoption en 1994 de la politique d'ensemencement des lacs et des cours d'eau par la Société de la faune et des parcs du Québec, les ensemencements de soutien de la pêche récréative sont interdits dans les parcs nationaux du Québec. Seuls des ensemencements de soutien à des populations indigènes en situation précaire peuvent être réalisés. En effet, la ressource piscicole dans les parcs nationaux doit pouvoir se renouveler naturellement sans apport extérieur et sans aménagement physique pouvant modifier l'habitat d'autres espèces. La réintroduction d'une espèce indigène disparue peut cependant être entreprise, tel le saumon Atlantique dans la rivière Malbaie.

Il y a 113 plans d'eau sur le territoire du parc. La pêche récréative s'y déroulait jusqu'à la création du parc national selon les règles de la zone de pêche n° 18 qui autorisait entre autres la capture quotidienne de 20 ombles de fontaine par détenteur de permis. Une pêche régulière avait lieu dans une vingtaine de lacs ainsi que dans la rivière Malbaie (en amont et en aval du barrage des Érables). Certains lacs de villégiature comme les lacs Noir et au Porc-Épic devaient subir une pression de pêche plus constante sinon plus forte que les autres plans d'eau.

La Direction de l'aménagement de la faune de la Capitale-Nationale à la Société de la faune et des parcs du Québec a proposé, pour la saison 2001, un premier plan de pêche préliminaire pour 16 plans d'eau ainsi que pour la rivière Malbaie, pour les sections en amont et en aval du barrage des Érables. Le plan prend en compte la présence de l'omble chevalier au lac au Porc-Épic en allouant un quota inférieur à ce qu'il aurait été en l'absence de ce poisson. Il est cependant possible que l'évaluation de la situation de l'omble chevalier et de son statut à l'échelle du Québec amène la Société à un contrôle encore plus strict de la récolte de cette espèce, surtout dans les aires protégées. Par ailleurs, comme il s'agit d'une première année de pêche contrôlée et qu'on ne connaît pas l'état réel des populations d'ombles de fontaine, auparavant librement pêchées, on pourrait enregistrer des résultats de récolte différents de ceux escomptés ou constater une certaine déficience dans la productivité des plans d'eau.

Il est primordial de bien encadrer la pratique de la pêche récréative dans le parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie. L'interdiction de pêche dans la zone de préservation va contribuer à minimiser l'impact de cette activité sur les écosystèmes aquatiques. Par ailleurs, afin d'encourager la découverte du parc national sous toutes ses facettes, l'association de la pêche avec d'autres activités récréo-éducatives devra être examinée très attentivement et la création d'activités mieux intégrées aux objectifs de préservation d'un parc national devra être favorisée. Nous sommes à la recherche de suggestions originales à ce sujet.

Les impacts résiduels du flottage du bois

Les activités forestières et en particulier le flottage du bois, de 1909 à 1986, ont marqué le paysage et le milieu naturel du parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie. Plusieurs installations, écluses, routes, déversoirs de bois, digues, bâtiments, chalets ou autres vestiges demeureront et permettront de rappeler cette époque héroïque. Par contre, d'autres vestiges, telles les billes de bois sur les berges, ont des conséquences néfastes sur la qualité de l'eau,

l'esthétisme du parc national et la sécurité des embarcations. À l'instar de ce qui a été fait au parc national de la Jacques-Cartier, on devra trouver le moyen de récupérer ces billes échouées ou flottantes et entreprendre ce travail au cours des prochaines années afin de redonner son esthétisme et sa sécurité aux eaux à l'amont du barrage des Érables.

Les autres préoccupations

Bien que les feux de forêts, comme les infestations d'insectes, les maladies cryptogamiques et les chablis, sont considérés comme des phénomènes naturels, la direction du parc portera une attention particulière pour réduire les risques d'incendies, d'autant plus que l'ampleur des feux de la dernière décennie dans la région de Charlevoix a eu des conséquences néfastes sur l'habitat du caribou. Les secteurs les plus à risque dans le parc national sont ceux qui ont connu des infestations d'insectes ou des chablis de même que les hauts sommets avec leurs écosystèmes particuliers généralement très secs et fréquemment soumis à de forts vents. On devra mettre en place des mesures de prévention visant autant la gestion des activités récréo-éducatives que les comportements à inculquer aux visiteurs. Les feux d'origine accidentelle ou naturelle seront donc tous éteints dans les meilleurs délais.

L'acquisition de connaissances et le suivi

Voulant s'assurer que l'intégrité des écosystèmes du parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie est maintenue, un certain nombre d'interventions visant une connaissance accrue du milieu naturel devront être entreprises. Ces interventions sont notamment :

- le suivi de l'acidité des plans d'eau, pour les lacs pêchés à tout le moins;
- la participation et la mise en place d'un programme de suivi pour les amphibiens et les reptiles dans la vallée;
- la mise en place d'un programme de maintien de la végétation arctique-alpine des sommets de l'Acropole des Draveurs;

- la mise en place avec les ornithologues locaux ou régionaux d'un programme de suivi des oiseaux nicheurs;
- le complément de l'inventaire de la végétation du parc national et la recherche de la présence des espèces rares, menacées ou vulnérables;
- le suivi des glissements pelliculaires (sécurité du public);
- le suivi de la présence du garrot d'Islande, de la grive de Bicknell et du caribou.

L'éducation

Comme dans les autres parcs nationaux du réseau, l'éducation constituera, au parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie, l'outil par excellence permettant la découverte du milieu tout en contribuant à l'atteinte des objectifs de conservation. Toutefois, cette préoccupation éducative ne se limitera pas à la découverte de ce milieu naturel exceptionnel, reconnu par l'UNESCO comme aire centrale de protection de la réserve mondiale de la biosphère de Charlevoix. Le programme éducatif visera aussi la compréhension de la mission de conservation du parc national ainsi que la découverte d'un riche patrimoine culturel, dont une tranche a été si bien décrite par Mgr Félix-Antoine Savard, notamment lorsqu'il est question des hommes qui ont travaillé sur ce territoire, comme les draveurs, les bûcherons et les coureurs des bois :

« Pour eux, la vie c'était le bois où l'on est chez soi partout, mieux que dans les maisons où l'on étouffe, c'était la montagne aux cent demeures, aux innombrables chemins tous balisés des grands souvenirs du passé. C'est là qu'on faisait des âmes fortes. »

Les activités éducatives élaborées au parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie ne viseront donc pas à faire découvrir et comprendre uniquement la faune, la flore et la géomorphologie particulières à ce territoire mais aussi une partie importante de l'histoire

régionale. Les activités éducatives permettront ainsi l'appréciation et la compréhension des paysages, des phénomènes naturels et de l'histoire du parc national. Ces activités, assujetties à la mission de protection du parc national, favoriseront aussi le respect de la réglementation et ne pourront, en aucun cas, mettre en péril ce patrimoine exceptionnel.

L'approche pédagogique retenue sera celle de l'éducation relative à l'environnement (ERE), définie par l'UNESCO. Cette approche mise sur l'éducation pour développer la prise de conscience de l'individu et de la collectivité afin qu'ils agissent eux-mêmes pour résoudre les problèmes environnementaux. De ce fait, les activités éducatives privilégieront la discussion et la réflexion plutôt que la seule transmission de connaissances factuelles. Cette approche, utilisant des techniques participatives, vise aussi la compréhension des relations entre les composantes sociale, économique, politique et écologique d'un environnement donné, et établit un lien avec le vécu des visiteurs. Elle répond clairement aux besoins de la clientèle scolaire, mais s'applique tout aussi bien à toute autre clientèle intéressée par la découverte et la protection du patrimoine naturel et culturel. Ainsi, le programme éducatif du parc national pourra s'inscrire dans les efforts régionaux permettant de remplir l'un des rôles des réserves mondiales de la biosphère qui consiste à « fournir des moyens ou exemples pour des projets de démonstration et des activités de formation, de recherche et de surveillance continue sur des problèmes locaux, régionaux, nationaux et mondiaux de conservation et de développement durable ».

Le programme éducatif s'inscrira aussi dans une approche récréo-éducative. En effet, la clientèle des parcs nationaux se trouvant en situation de loisirs, elle recherche majoritairement des activités qui demandent un certain engagement physique tout en permettant la découverte du milieu. Toutefois, sous cet aspect, les activités offertes devront être diversifiées puisque les visiteurs du parc national ont des attentes ainsi que des capacités variées.

De façon plus précise, le parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie offrira un programme éducatif de base élaboré et diffusé par les gardes-parcs. Les activités comporteront, selon le sujet traité et la clientèle visée, un aspect récréatif plus ou moins marqué. Ce programme comprendra des activités personnalisées ou non, par exemple des randonnées guidées, des causeries ou des représentations théâtrales. Les activités éducatives auront comme objectif général de faire connaître la mission et les grandes caractéristiques naturelles et culturelles du parc national. En ce sens, le programme devra présenter l'ensemble des potentiels éducatifs directement liés à la thématique du parc national et définis dans le plan d'éducation. Ce dernier document sera élaboré par la direction du parc national et constituera l'assise du développement de l'offre éducative. Ce programme cherchera aussi à faire connaître, comprendre et respecter la réglementation en vigueur, de même que les grands enjeux et les préoccupations de protection et de gestion du milieu naturel.

Les activités éducatives de base permettront ainsi la découverte des attraits les plus accessibles du parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie, par le biais de moyens de locomotion variés : randonnée pédestre, à skis et en raquettes, vélo, canot ou rabaska, bateau-mouche, etc. Les aménagements à venir dans le parc national, routes, sentiers, belvédères, etc. seront planifiés en fonction des possibilités de découverte. La préoccupation éducative sera donc présente si cela est possible dans les activités récréatives, mais aussi dans l'offre de certains services de base : accueil, information, signalisation. Dans tous ces cas, les messages seront reliés directement à la mission de protection du parc national. Ils seront présentés comme une contribution indispensable à la préservation du milieu naturel.

En ce qui a trait aux expositions permanentes dans les parcs nationaux, il est convenu qu'elles jouent un rôle éducatif de première importance. Elles constituent la porte d'entrée du programme éducatif. L'exposition fait donc office d'introduction et de déclencheur d'intérêt pour la découverte du territoire, mais elle permet aussi au visiteur pressé ou ayant des possibilités de déplacement limitées en milieu naturel d'avoir une vue d'ensemble des richesses biophysiques, culturelles, préhistoriques et historiques propres à chacun des parcs nationaux.

Ainsi, une exposition permanente, portant sur la thématique éducative retenue, sera mise sur pied à court terme. L'aspect historique y occupera une place de choix, puisque les différentes époques de l'histoire de l'occupation du parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie seront abordées.

Un programme éducatif complémentaire pourra s'ajouter au programme de base. Il sera instauré par les gardes-parcs ou, à l'occasion, en partenariat avec des organismes du milieu œuvrant en éducation ou en écotourisme. Dans ces cas de partenariat, le contenu et la diffusion des activités devront être approuvés et évalués par les autorités du parc national, cela afin de s'assurer d'activités de qualité, compatibles en tous points avec la mission du parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie.

Concrètement, il pourrait s'agir d'activités éducatives insérées dans le déroulement d'une activité récréative de longue durée (longue randonnée à pied, en canot, en kayak de mer, etc.) ou d'activités éducatives au contenu pointu s'adressant à une clientèle initiée. Il s'agit donc de produits répondant très bien aux besoins des écotouristes. Les sujets abordés dans ces activités seront liés au milieu naturel du parc national, sans nécessairement présenter des thèmes identifiés au plan d'éducation.

La récréation en milieu naturel

Le parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie englobe un réseau de vallées étroites et profondes tout à fait spectaculaires aussi bien vues d'en bas que d'en haut. Elles donnent lieu à d'intéressantes possibilités de découverte. L'offre d'activités et de services dans le parc national a pour but de mettre en valeur ce milieu naturel protégé et tout particulièrement, ces hautes gorges entourées de montagnes tout aussi impressionnantes. La priorité sera mise sur la découverte et l'appréciation des paysages tout en tenant compte des contraintes physiques et des impératifs de conservation du milieu naturel.

Les principaux points d'intérêt à découvrir sont :

- la gorge centrale de la rivière Malbaie, d'orientation nord-sud, qui constitue sans conteste l'attrait vedette du parc national;
- la gorge nord de la rivière Malbaie, toute aussi profonde, mais d'orientation est-ouest, sise en amont de la précédente;
- l'Équerre, formant le point de rencontre des deux gorges;
- le défilé de la rivière des Martres, qui débouche dans la gorge principale de la rivière Malbaie;
- le Cran des Érables, paroi vertigineuse, dominant l'entrée sud de la gorge centrale de la rivière Malbaie;
- la vallée du lac Noir et du ruisseau du Pont, qui jouxte le massif du mont des Érables avec son impressionnant cirque glaciaire;
- la Coulée de la Grosse Épinette, encadrée des monts Élie et Jérémie et surnommée aussi « vallée des Prophètes », débouchant à l'est du Cran des Érables;
- le défilé des Crans Serrés, situé dans le coin nord-ouest du parc, qui montre une rivière Malbaie accidentée d'une succession de chutes et de cascades;

- le massif du mont des Érables, avec ses vues imprenables sur la rive sud du Saint-Laurent et la région du Saguenay, bordé au sud par le Cran des Érables et, à l'ouest, par l'Acropole des Draveurs qui constitue le deuxième attrait vedette du parc;
- les monts Élie et Jérémie, qui enserrent la vallée de la Grosse Épinette et disposent aussi d'une vue impressionnante portant aussi loin que le mont des Éboulements et le cratère météoritique de l'astrolème de Charlevoix;
- le plateau ouest, encadré des gorges de la rivière Malbaie et du défilé de la rivière des Martres. Il se caractérise par de forts reliefs accentués par endroits de grands plans d'eau, entre autres les lacs au Porc-Épic et Malfait, le tout rehaussé d'un milieu écologique typique de la forêt boréale.

Les activités récréatives et les services présentement offerts dans le parc national mettent en valeur principalement :

- la gorge centrale de la rivière Malbaie;
- l'Équerre;
- le secteur du Cran des Érables;
- le massif du mont des Érables, principalement le mont de l'Acropole des Draveurs.

Les autres points d'intérêt du parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie demeurent pratiquement inaccessibles pour le moment, mais ils feront l'objet d'une mise en valeur progressive de manière à éviter l'engorgement excessif de la vallée de la rivière Malbaie. À cet égard, la mise en valeur prochaine du secteur du lac Noir s'avèrerait appropriée.

Les composantes de la mise en valeur

Conformes aux orientations de gestion, les aménagements du parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie respecteront la fragilité du lieu tout en privilégiant des activités favorisant le contact avec la nature dans une perspective de découverte et d'éducation. Les interventions projetées doivent privilégier pour l'utilisateur la qualité de l'expérience récréative dans le respect du milieu naturel. Ainsi, la mise en valeur du parc national se fera essentiellement par l'entremise de diverses activités récréatives de plein air et les infrastructures d'accueil seront localisées surtout près des points d'accès du parc national.

Les accès au parc national

Il est possible d'accéder au parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie par quatre accès routiers (voir carte 10). Il s'agit, bien sûr, de l'accès principal, par le sud grâce à la route R0306 depuis Saint-Aimé-des-Lacs; de l'accès secondaire, par le plateau ouest depuis la route 381 reliant Saint-Urbain à La Baie au Saguenay; de deux accès tertiaires, par les Crans Serrés, d'une part, depuis la route R0361 en provenance de la localité de Boileau sur la route 381, et par la Coulée à Girard, d'autre part, située à l'est de la précédente et accessible depuis la localité de Saint-Félix d'Otis. Bien qu'il ne sera plus possible à la circulation automobile de transiter par le parc national, la présence du nouveau territoire protégé dans l'arrière-pays de Charlevoix n'aura pas pour effet d'interrompre la circulation sur le chemin forestier entre Charlevoix et le Saguenay. En effet, le lien interrégional principal demeurera l'imposante route forestière R0361 qui relie Clermont à La Baie par le lac Bazile (pourvoirie Le-Club-des-Hauteurs-de-Charlevoix inc.) et la localité de Boileau (route 381).

Le ministère des Transports a pris à sa charge la principale route d'accès au parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie (R0306) en provenance de Saint-Aimé-des-Lacs, en vertu de sa Politique sur la classification fonctionnelle du réseau routier et de l'accès aux ressources naturelles. De plus, la barrière de la zec des Martres a été enlevée pour ne pas entraver l'accès au parc national.

L'accès au parc national en hiver

Jusqu'à tout récemment, il existait deux façons d'accéder au parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie en hiver : à skis, par La Traversée de Charlevoix qui passe dans la partie sud du parc et par la piste de motoneige n° 83 qui était localisée sur la route d'accès principale du parc et longeait la vallée de la rivière Malbaie jusqu'à la coulée à Girard à la suite du déplacement de cette piste hors du parc, l'accès au parc national en hiver impliquera dorénavant la mise en place de mesures nouvelles comme par exemple, le déneigement de la route d'accès depuis Saint-Aimé-des-Lacs en totalité ou en partie, ou la mise en place d'un système de transport en commun sur neige.

Le déneigement de la route d'accès sur 18 km implique des coûts qui seront amplifiés sans doute à cause des fortes pentes observées dans le premier tronçon de 4 km. Le déneigement de la route plus loin dans le parc national, jusqu'au barrage des Érables, sur une distance supplémentaire de 8 km, comporte aussi des contraintes d'ordre écologique. Il sera donc préférable, une fois rendus à l'entrée du parc national, que les visiteurs se lancent à la découverte du territoire protégé en skis ou en raquettes en empruntant la route jusqu'au barrage des Érables, poursuivant même plus loin la longue randonnée pour coucher à l'Équerre, soit à 7 km en amont du barrage, ce qui représente une excursion d'environ 15 km par jour dans chaque cas.

Le transport en commun sur neige offre quant à lui de nombreux avantages : il est sécuritaire, rapide, confortable et permet une expérience de découverte inusitée en tout confort. L'accès au parc national en véhicule sur neige prendrait environ une heure à partir de Saint-Aimé-des-Lacs et peut-être moins, si le départ avait lieu plus au nord, notamment près de la rivière Malbaie.

L'utilisation de la vallée de la rivière Malbaie en hiver

La nouvelle façon d'accéder au parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie en hiver permettra d'acheminer les visiteurs dans le parc jusqu'au barrage des Érables et, à partir de là, de découvrir les lieux en skis et en raquettes. Notons que ce transport sur neige n'est pas incompatible avec la circulation en traîneau à chiens qui pourrait, pour sa part, contribuer à diversifier l'offre d'activités favorisant ainsi un autre type d'expérience de découverte dans le parc national. De plus, les amateurs d'escalade hivernale, conformément à ce scénario, ne seront plus qu'à quelques kilomètres des parois de glace les plus intéressantes, comme celle de la Pomme d'Or, qu'ils pourront atteindre facilement en skis et en raquettes.

L'utilisation de la vallée pour d'autres activités hivernales comme la randonnée à skis, en raquettes ou éventuellement en traîneau à chiens sera maintenant possible.

L'accueil

Le centre d'accueil principal du parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie, soit le centre Félix-Antoine-Savard, est maintenant aménagé dans la zone de services face au majestueux Cran des Érables. Sa fonction principale est d'informer et d'orienter le public vers les divers secteurs du parc national. Il remplace d'ailleurs dans cette fonction le site du barrage des Érables qui deviendra un pôle d'activités secondaire.

En effet, le pôle d'activités du barrage des Érables est localisé à seulement 8 km de l'entrée du parc national. L'espace disponible y est limité. Il n'est donc plus question de l'encombrer de véhicules automobiles. De plus, il ne faut pas perdre de vue que ce site est issu d'un ancien éboulement et qu'il n'est pas exclu qu'un tel phénomène se reproduise à cet endroit. Enfin, le chemin d'accès en bordure de la rivière Malbaie ne sera pas élargi compte tenu de la fragilité des lieux et des objectifs de préservation souhaités par le parc national.

Tous ces motifs ont plaidé en faveur de la réduction de l'importance du pôle d'activités du barrage des Érables au profit de la zone de services, vocation qui convient nettement mieux à ce site d'intérêt blotti tout au pied de l'Acropole des Draveurs. Outre les équipements déjà en place, tels le débarcadère pour le bateau d'excursion et le point de location d'équipements (vélo, canot et kayak), le pôle d'activités du barrage des Érables sera doté d'un nouveau bâtiment d'accueil de taille modeste, d'une aire de pique-nique en bordure de la rivière, d'un point d'embarquement pour le transport en commun et d'un stationnement réduit et utilisé à des fins administratives. Cependant, avant d'être réalisés, tous ces travaux seront précédés d'une étude exécutée par un ingénieur civil, étude ayant pour objet l'évaluation de la sécurité du site quant aux risques de mouvements de masse pouvant se produire sur le versant abrupt de l'Acropole des Draveurs (J. D. Allard, 1998).

La zone de services du parc national sera dotée, outre le centre d'accueil Félix-Antoine-Savard, de terrains de stationnement totalisant un maximum de 600 places, d'un atelier-entrepôt, d'une voie de desserte pour le transport en commun, d'un point de location de matériel de plein air dont des vélos, d'une aire de pique-nique et d'un camping d'au plus 150 emplacements.

Pour sa part, l'accès secondaire prévu sur le plateau ouest, depuis la route 381, sera doté d'un poste d'accueil, d'un stationnement d'une trentaine d'emplacements, d'un point de location d'équipements de plein air, d'un atelier-entrepôt et éventuellement, de chalets en location et d'un camping rustique d'une vingtaine d'emplacements. C'est à partir de cet endroit que seront orientés les visiteurs vers les sites d'activités du parc national dans le secteur des lacs au Porc-Épic et Malfait.

Quant aux accès tertiaires du site des Crans Serrés et de la Coulée à Girard, ils comprendront un stationnement d'une quinzaine d'emplacements et un kiosque d'auto-enregistrement des gens désireux de visiter les lieux ou encore d'accéder au réseau de randonnée du parc national. Bien entendu, les visiteurs qui utiliseront les accès tertiaires devront être munis de leur autorisation d'accès ou de séjour.

Les voies de circulation dans le parc national

À l'exception de la route d'accès principale au parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie, bien peu de routes carrossables sillonnent le territoire. La Société de la faune et des parcs du Québec n'entend pas favoriser dans la mesure du possible le développement de ce réseau routier. En effet, elle ne compte pas encourager l'utilisation de l'automobile comme mode de transport en raison, d'une part, de ses objectifs de conservation pour le parc national, et d'autre part, de considérations d'ordre économique.

Les contraintes dues aux pentes et aux sols minces rendent les travaux de construction très dispendieux. Ainsi, la circulation automobile sera maintenue dans la zone d'ambiance, au sud du parc, pour desservir temporairement les propriétaires de chalets du lac Noir et les utilisateurs du camping du Pin Blanc en période de faible affluence. En période d'achalandage, l'accès au barrage des Érables sera possible seulement par l'entremise du transport en commun. Au delà de ce point, il n'y aura plus de circulation automobile dans la vallée de la rivière Malbaie, car l'espace est particulièrement restreint entre la rivière et le versant de la vallée. Seule la circulation à pied ou à bicyclette sera possible sur la petite route étroite en amont du barrage. Par contre, le système de transport en commun entre l'accueil Félix-Antoine-Savard et le barrage des Érables sera pour ainsi dire prolongé plus en amont par une navette fluviale en bateau-mouche, jusqu'au site de l'Équerre. Cependant, une étude d'impact sera effectuée pour évaluer les conséquences de ce mode de transport sur l'environnement immédiat de la rivière et comportera, s'il y a lieu, des recommandations pour limiter les effets négatifs sur le milieu.

Par ailleurs, sur le plateau ouest du parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie, la Société entend privilégier une expérience de plein air axée sur la randonnée, sous diverses formes, appuyée par un système de transport en commun pour conduire les visiteurs au futur belvédère du mont Félix-Antoine-Savard. Cette approche exclut bien entendu l'utilisation massive de l'automobile.

Les activités et les équipements de soutien

Le parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie est un milieu naturel exceptionnel qu'il sera possible de découvrir et d'apprécier en y pratiquant des activités éducatives et récréatives de plein air.

Les activités récréatives

Conformément au nouveau cahier d'encadrement sur les activités et les services offerts dans les parcs nationaux du Québec, l'aménagement de sentiers pédestres ou de pistes cyclables, voire de parcours équestres, nautiques ou skiabiles, est la façon la plus polyvalente, la plus simple et la plus économique de faire découvrir le milieu naturel. C'est justement ce type d'infrastructure peu élaborée qui permet l'atteinte des objectifs de préservation d'un milieu naturel fragile, tout en privilégiant l'accessibilité au plus grand nombre.

L'offre d'activités récréo-éducatives, en période estivale comme hivernale, vise à faire découvrir avant tout la richesse du patrimoine naturel et culturel du parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie. En été, les activités principales comme la randonnée à pied, à bicyclette ou en canot sont celles qui permettent le mieux d'atteindre cet objectif de découverte et d'appréciation du paysage tout en entraînant le moins d'impact possible sur le milieu naturel du parc national. En hiver, c'est surtout la randonnée à skis ou en raquettes qui est à l'honneur.

Les activités telles que l'escalade, la randonnée équestre, la randonnée à bicyclette tout-terrain ou la pêche récréative, même si elles favorisent une certaine découverte du milieu, sont quant à elles plus susceptibles d'entraîner un impact négatif sur le patrimoine naturel et s'adressent à des clientèles un peu plus spécialisées. Ces activités sont donc considérées comme secondaires et pourraient être offertes sous certaines conditions, en tenant compte évidemment de la capacité de support du milieu naturel. Il en est de

même pour les activités hivernales secondaires comme l'escalade de glace et la randonnée en traîneau à chiens.

Les activités principales

La randonnée pédestre

La randonnée pédestre est l'activité par excellence pour se lancer à la découverte du parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie, voire l'activité vedette de ce territoire protégé. Accessible à tous, des plus grands aux plus petits, des marcheurs les moins habitués aux plus aguerris, elle permet de découvrir et d'apprécier la plupart des paysages du parc, que ce soit en montagne comme au fond des vallées et des gorges les plus étroites.

D'ailleurs, la courte randonnée à pied est présentement à l'honneur avec six sentiers de promenade de moins d'un kilomètre. Ce sont, dans le secteur de la zone de services : Le Cran et L'Érablière; dans le secteur du barrage des Érables : Le Barrage, le Pied des Sommets et Le Draveur; dans le secteur de l'Équerre : la chute du Ruisseau Blanc.

Le parc national dispose aussi d'un sentier un peu plus long et plus pentu, classé difficile. Il s'agit du Belvédère (1,4 km), voisin du camping du Pin Blanc.

Enfin, un sentier qualifié jadis de très difficile à cause de sa déclivité donne accès au massif du mont des Érables et a été complètement réaménagé. Il s'agit de l'Acropole des Draveurs (4 km). Compte tenu des méfaits causés par l'érosion au cours des ans, des travaux de restauration ont été faits pour assurer aussi bien la protection du milieu naturel que la sécurité des usagers, tout en améliorant la qualité de l'expérience de découverte. De plus, la proximité de la réserve écologique des Grands-Ormes a commandé que cette action soit menée en consultation avec le ministère de l'Environnement.

L'offre actuelle de randonnée à pied s'adresse surtout à la clientèle touristique et familiale, beaucoup aux randonneurs pédestres expérimentés et très peu à ceux de niveau intermédiaire. Le développement de l'offre de la randonnée à pied se fera là où la demande est le plus susceptible de se manifester, c'est-à-dire autour des pôles suivants : la zone de services, l'Équerre et le Lac-Noir. À ce point de vue, le réaménagement d'anciens sentiers tels le Mont des Érables et la chute du lac Scott serait envisageable. De plus, des sentiers de courte randonnée à pied seront aménagés éventuellement depuis la zone de services permettant de découvrir une colline (alt. 420 m) qui surplombe le nouveau pont des Érables et donne accès à une vue imprenable sur le Cran des Érables. Outre le sentier de La Traversée de Charlevoix qui donne accès au lac Sans-Oreille rendant ainsi possible une randonnée de 7 km environ, un troisième sentier permettra de joindre la colline des Érables à l'embouchure de la rivière des Martres (6 km). Ce sentier sera prolongé ultérieurement pour rejoindre le sentier des Draveurs jusqu'au barrage des Érables, mais pour ce faire, il faudra construire des passerelles sur les rivières Malbaie et des Martres pour une randonnée totale de 11 km. Rappelons que les ancrages pour la future passerelle ont déjà été construits de part et d'autre de la rivière Malbaie en face de l'embouchure de la rivière des Martres.

Avec le développement du pôle d'activité de l'Équerre, les visiteurs arrivant à bicyclette ou en bateau-mouche pourront poursuivre leur découverte, en zone de préservation, dans la gorge nord de la rivière Malbaie en marchant sur la piste de 11 km ou en faisant du vélo jusqu'au pied de la Coulée à Girard. Cette randonnée pourra convenir aussi bien aux marcheurs peu habitués qu'aux plus aguerris, selon le nombre de kilomètres parcourus.

On entend aussi amorcer la découverte du défilé de la rivière des Martres en aménageant un sentier de 2 ou 3 km au fond de la vallée pour admirer une première cascade à flanc de montagne. À plus long terme, on

poursuivra plus avant vers l'intérieur de la gorge pour rejoindre éventuellement le sentier de la chute des Érables, accessible depuis peu par un sentier aménagé par la pourvoirie du Lac-Moreau inc. en collaboration avec la Sépaq.

Enfin, il sera possible de découvrir le secteur du Lac-Noir avec le mont Élie et la Coulée de la Grosse Épinette à partir du chemin forestier existant conduisant au lac Noir au moyen du transport en commun ou en empruntant un vélo depuis la zone de services. Un pôle d'activités sera aussi aménagé au lac Noir avec notamment un bâtiment d'accueil, des chalets de villégiature et des sentiers de randonnée. Cette réalisation permettra de désengorger la vallée de la rivière Malbaie et de faire découvrir une autre facette fort intéressante du parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie.

La longue randonnée à pied avec hébergement en camping rustique ou en refuge n'est pas envisagée pour le moment pour ne pas concurrencer indûment La Traversée de Charlevoix située tout près du parc national. Avec les années, toutefois, il sera possible de relier entre eux les pôles d'activités du parc national, tels le barrage des Érables, l'Équerre, le lac Noir et le lac au Porc-Épic, par des sentiers de longue randonnée, mais la priorité pour l'heure demeure évidemment la courte randonnée.

La randonnée à bicyclette

La popularité de la randonnée à bicyclette au Québec n'est plus à démontrer. C'est un mode de transport rapide qui respecte l'environnement et la quiétude des lieux. Voilà pourquoi cette activité sera fortement encouragée dans le parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie. Compte tenu des contraintes environnementales associées à la gorge de la rivière Malbaie, l'accent sera mis sur le transport en commun et sur la circulation à bicyclette sur les 8 km de route depuis la zone de services jusqu'au barrage des Érables. Il serait possible d'envisager éventuellement

une piste cyclable autonome en bordure de la route d'accès sur une distance de 5 ou 6 km. Au delà du pôle d'activités du barrage des Érables, seule une piste cyclable également accessible aux randonneurs sera aménagée. On pourra inviter aussi les visiteurs arrivant en bateau-mouche au pôle d'activités de L'Équerre à poursuivre leur découverte vers l'amont de la gorge principale ou à revenir au barrage des Érables en vélo, leur offrant ainsi une expérience combinée de randonnée sur eau et sur terre. Cette piste cyclable sera éventuellement prolongée sur les 11 km de sentier déjà existant dans la gorge secondaire de la rivière Malbaie jusqu'à la Coulée à Girard.

De plus, la piste de la vallée de la rivière Malbaie sera ponctuée de relais pouvant comporter les équipements suivants : des abris avec moustiquaire, dont certains pourront servir de refuges pour le ski de randonnée, des points d'eau, des sanitaires, des points d'observation avec panneaux d'interprétation, des tables de pique-nique, etc. Il est possible, enfin, qu'une autre piste soit aménagée sur le plateau ouest, à partir des vieux chemins forestiers existants.

Une approche similaire faisant intervenir le transport en commun et la bicyclette donnera accès au lac Noir, à la gorge de la Grosse Épinette et aux monts Élie et Jérémie.

À plus ou moins court terme, un modèle semblable sera instauré pour mettre en valeur le plateau ouest de manière à donner accès non seulement aux principaux lacs, mais aux points de vues imprenables sur les gorges des rivières Malbaie et des Martres depuis le mont Félix-Antoine-Savard.

Le pique-nique

Des aires de pique-nique seront greffées au tracé de la piste cyclable et aux divers pôles d'activités du parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie (accueil principal, pôles du barrage des Érables, de l'Équerre, du lac Noir, etc.), soit dans les secteurs les plus pittoresques.

L'observation

Le parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie est riche en belvédères naturels ouvrant des perspectives exceptionnelles sur les paysages de montagnes, un des produits-vedettes du territoire protégé. Dans les lieux de forte affluence, des infrastructures seront aménagées pour permettre l'exploitation des points de vue en toute sécurité et des tables d'orientation seront prévues pour le bénéfice des visiteurs. Ces sites seront des lieux de choix pour la tenue d'activités d'interprétation dans le parc national.

Les activités nautiques

La section de la rivière Malbaie en aval du barrage des Érables est un parcours reconnu depuis plus de 25 ans pour le canotage et le canot-camping en eau vive. Ce parcours de classe II convient très bien aux canoteurs et aux canot-campeurs de niveau intermédiaire. Il est possible de se rendre ainsi en deux jours jusqu'à Clermont.

Pour éviter le va-et-vient trop fréquent en automobile sur les 8 km de route pavée du parc national, on a mis en place un transport des embarcations (et des bagages) à l'intention des canoteurs et des canot-campeurs qui veulent descendre la rivière Malbaie depuis le barrage des Érables. Ces derniers n'auront donc plus à faire la navette à l'intérieur du territoire protégé pour récupérer leur véhicule puisqu'ils seront stationnés à l'accueil Félix-Antoine-Savard, tout près de l'entrée sud du parc.

La façon la plus extraordinaire de découvrir le panorama grandiose de la rivière Malbaie est sans contredit de naviguer sur les Eaux-Mortes jusqu'à L'Équerre. D'ailleurs, des emplacements de camping rustique sont accessibles à l'Équerre aux canot-campeurs et à ceux qui désirent prolonger leur découverte de la vallée dans le parc. Il sera possible également, à ceux qui seront tentés de pousser un peu plus loin leur exploration, de remonter quelques rapides en cordelle ou en halage dans la zone de préservation, mais uniquement de cette façon faute de moyen de transport.

Enfin, la contemplation de la gorge centrale de la rivière Malbaie entre le barrage des Érables et l'Équerre peut se faire en bateau-mouche sur une distance de 7 km. Signalons que ce mode de transport en commun a été choisi parce qu'il présentait, entre autres, des impacts moindres que l'élargissement de la route en bordure de la rivière.

Le canotage pourra être pratiqué quotidiennement sur les autres plans d'eau du territoire, dont en particulier les lacs Noir, au Porc-Épic et Malfait.

La randonnée à skis et en raquettes

Les paysages du parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie sont remarquables en hiver, comme si les arbres dénudés et la neige leur conféraient un caractère dramatique. La vallée de la rivière Malbaie deviendra accessible aux randonneurs à skis et aux adeptes de la raquette à la suite du déplacement de la piste de motoneige à l'extérieur du parc national. Ces derniers pourront disposer d'un certain nombre de parcours sur une base exclusive, notamment pour découvrir la rivière Malbaie jusqu'à l'Équerre et poursuivre plus loin, en amont, puisqu'un refuge sera disponible prochainement.

Le lac Noir pourrait devenir également une destination de longue randonnée à skis pour les skieurs plus habitués. Il sera possible aussi d'envisager l'ouverture du plateau ouest dès que la demande le justifiera ou encore d'encourager les parcours faisant les liens entre les vallées et les plateaux.

Les activités secondaires

La randonnée à bicyclette tout-terrain

La randonnée en vélo tout-terrain est possible sur deux itinéraires composés d'anciens chemins forestiers. Tout d'abord, en attendant que la piste cyclable soit aménagée dans la vallée de la rivière Malbaie jusqu'à la Coulée à Girard, le parc pourrait offrir du vélo tout-terrain dans le cœur du parc national. Dans le même contexte, cette activité pourrait aussi être offerte dans le secteur du lac Noir et sur le plateau ouest du parc près des lacs au Porc-Épic et Malfait. Les randonneurs en vélo tout-

terrain devront circuler uniquement sur les sentiers et itinéraires désignés à cette fin et aucune pratique hors sentier ne sera tolérée.

La pêche récréative

Comme nous l'avons mentionné précédemment, la pêche récréative à gué ou en embarcation sera permise dans le parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie dans les zones d'ambiance et de services, en association ou non avec la randonnée. Quant à la pêche au saumon sur la rivière Malbaie, dans les limites du parc national, il est trop tôt pour en fixer les modalités, mais l'orientation envisagée par le ministre lors des audiences publiques est de favoriser un gestionnaire unique pour la ressource, en collaboration avec les partenaires dont la Sépaq.

L'escalade

Le territoire des Hautes-Gorges de la rivière Malbaie est reconnu pour son fort potentiel en ce qui concerne la pratique de l'escalade, que ce soit sur rocher ou sur glace. Sous cette dernière forme, certaines des 20 parois de glace inventoriées par la Fédération québécoise de la montagne ont même une réputation qui dépasse largement les frontières du Québec. Par ailleurs, d'après l'étude de J. Sylvain et E. Lévesque (1978) localisant et décrivant les parois d'escalade sur roc au Québec, les gorges de la rivière Malbaie possèdent cinq grandes parois sur lesquelles 23 voies ont déjà été ouvertes. Le présent concept d'aménagement préconise donc la poursuite de cette activité, mais celle-ci sera dorénavant soumise aux règles définies dans le cahier d'accompagnement de la Politique sur les parcs portant sur les activités et les services et dans le cadre de référence relatif à cette activité, mais aussi aux règles administratives mises en place par la direction du parc national.

Ainsi, de façon générale, l'escalade sera permise dans les zones d'ambiance et, de façon exceptionnelle, dans les zones de préservation. Dans ce dernier cas, une analyse de la situation devra démontrer que l'impact sur le milieu naturel ainsi que sur la pratique des activités principales du parc national est acceptable. Toutefois,

cette activité sera interdite sur le cran des Érables, celui-ci étant situé à l'intérieur de la réserve écologique des Grands-Ormes. L'escalade s'avère donc une activité possible dans le parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie. Il s'agit même, au regard de la découverte du milieu naturel, d'une activité intéressante. À la suite d'une étude des parois, l'offre d'activité sera précisée ultérieurement par la direction du parc national et une entente sera conclue avec la Fédération québécoise de la montagne.

Par ailleurs, certaines conditions devront aussi être respectées, quelle que soit la zone visée. En ce qui a trait aux aménagements nécessaires à la pratique de l'activité, ils devront être le plus discret possible, plus particulièrement si des voies sont exceptionnellement autorisées dans une zone de préservation. À titre d'exemple, aucune route ne devra être construite expressément pour permettre l'accès à une paroi et, en zone de préservation, aucun nouveau sentier ne sera aménagé. Certains aménagements devront aussi être prévus pour limiter les effets de l'érosion qui ne manqueront pas de se présenter dans les sentiers et aux abords de la paroi. Quant aux grimpeurs, ils devront, entre autres, se limiter aux parois et aux voies déterminées à cette fin, ne pas altérer les parois (nettoyage) et le milieu environnant, et n'installer aucun équipement permanent (ancrages, abri, etc.) sans avoir obtenu une permission explicite à ce sujet par le directeur du parc national.

En plus d'assurer la protection du milieu, cet encadrement de l'activité favorisera une plus grande sécurité pour les grimpeurs, mais aussi pour les autres visiteurs.

La randonnée en traîneau à chiens

Comme on l'a dit antérieurement, il sera possible d'accéder au parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie en traîneau à chiens et d'y faire de la randonnée à l'intérieur du territoire sous certaines conditions et dans la mesure où cette activité pourra être offerte en complémentarité avec les activités hivernales principales, comme la randonnée à skis ou

en raquettes, sans nuire à la qualité de l'expérience des autres randonneurs. Des activités combinées de randonnée en traîneau à chiens pour transporter des randonneurs à skis ou en raquettes avec leurs bagages près des lieux d'hébergement font partie des possibilités pour faciliter la découverte du parc en hiver. Les chiens ne pourront cependant pas séjourner à l'intérieur du parc durant la nuit.

Les services d'hébergement

Pour ce qui est de l'hébergement, le parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie participe déjà à l'offre régionale d'hébergement dans Charlevoix. La Société de la faune et des parcs du Québec entend maintenir cette offre et même l'augmenter selon la demande, mais de façon complémentaire avec celle qui existe à l'extérieur et avec la ferme intention d'y développer « l'expérience parc national ».

Le camping rustique

Outre le camping de l'Équerre, des campings rustiques seront mis en place au fur et à mesure du développement du réseau de sentiers de randonnée pédestre. Les sites de camping seront localisés en fonction des conditions biophysiques et des distances sécuritaires entre les étapes.

Les refuges

Comme nous l'avons mentionné antérieurement, des refuges seront mis à la disposition des randonneurs éventuellement le long du réseau de sentiers de randonnée pour mettre les marcheurs à l'abri des rigueurs du climat, en altitude, et pour faciliter aussi la pratique de la randonnée à skis.

Le camping aménagé

Un camping aménagé sans services de 103 emplacements est maintenant disponible près de l'accès principal du parc, dans la zone de services. De plus, si la demande le justifie, un emplacement pour le camping de groupe (40 personnes) sera aménagé en un site qu'il reste à déterminer avec pour perspective d'assurer la quiétude des autres campeurs. Quant au camping

rustique du Pin Blanc, son avenir à court terme sera subordonné aux conclusions d'une étude réalisée par un ingénieur civil au sujet de la sécurité du site relativement aux risques de mouvements de masse pouvant se produire sur le versant abrupt qui le domine (J. D. Allard, 1998).

Les chalets de villégiature

La Société de la faune et des parcs du Québec, avec l'aide du ministère des Transports, procède à l'acquisition des chalets situés dans le parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie. À cet effet, des discussions avec les propriétaires qui disposent d'un bail avec le ministère des Ressources naturelles de la Faune et des Parcs ont été lancées sur une base individuelle. Les îlots de villégiature des lacs Noir et au Porc-Épic seront réaménagés, puis rendus disponibles pour une utilisation en court séjour.

Conclusion

Le parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie fait maintenant partie du réseau des parcs québécois. Fort de l'appui populaire reçu aux audiences publiques tenues à l'été de 1999, le gouvernement du Québec a maintenu sa décision d'accorder un statut de parc national à ce territoire de 224,7 km² et de continuer à en favoriser l'accessibilité au public à des fins éducatives et récréatives. C'est un site naturel exceptionnel au chapitre de ses composantes biophysiques et à celui de certains aspects de son patrimoine culturel.

Dans cet exercice de planification, une place importante a été réservée au public. La population est bien au fait que, dans le contexte économique actuel, réserver des espaces naturels aux fins de conservation constitue un défi de taille qui doit être relevé avec son adhésion et sa participation. L'intérêt grandissant qu'elle porte à la création des parcs nationaux, à la conservation de leur milieu naturel, ainsi qu'à leur gestion, justifiait la mise sur pied d'un comité consultatif et la tenue d'audiences publiques. A succédé à ce comité la Table d'harmonisation qui veillera à favoriser la conservation et la mise en valeur de tous les secteurs du parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie, en harmonie avec le développement du milieu régional. La Société de la faune et des parcs du Québec comme d'ailleurs la Sépaq espèrent tirer profit des échanges avec les représentants régionaux pour alimenter leur réflexion en matière de gestion et de planification du parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie.

Ce plan directeur a été révisé à la suite des audiences publiques et il le sera de nouveau dans un horizon de cinq ans. Il importe que le public en prenne connaissance et fasse part au ministre de ses opinions et de ses commentaires. La Société de la faune et des parcs du Québec en tiendra compte lors de la prochaine mise à jour de son plan directeur.

Bibliographie

- ALLARD, J. D.** (1998). *Risque de glissement sur les versants de la vallée à la rivière Malbaie-Parc régional des Hautes-Gorges de la rivière Malbaie*, Direction des ressources matérielles et des immobilisations, ministère de l'Environnement et de la Faune, Québec, 4 pages avec, en annexe, 4 cartes topographiques.
- ALLEN, R.** (1983). *Étude sur les possibilités d'aménagement d'un parc naturel en haute rivière Malbaie, comté de Charlevoix*, mémoire de maîtrise en aménagement du territoire et développement régional, Université Laval, Québec, 166 pages.
- ALLEN, R. et LE ROUZÈS, G.** (1976). *Les paysages des gorges de la haute rivière Malbaie. Annexe au rapport : Inventaire et analyse des sites et arrondissements naturels de Charlevoix*, Université Laval, département de géologie, Québec, 91 pages.
- ASSOCIATION DE DÉVELOPPEMENT DES HAUTES-GORGES-DE-LA-RIVIÈRE-MALBAIE** (1994). *Rapport de la saison 1994*, 91 pages.
- ASSOCIATION TOURISTIQUE DE CHARLEVOIX** (1997). *Charlevoix pays de nature et de culture*, hiver 1998, brochure non paginée.
- ASSOCIATION TOURISTIQUE DE CHARLEVOIX** (1997). *Guide touristique 1997-1998*, 127 pages.
- ASSOCIATION TOURISTIQUE DE CHARLEVOIX** (1987). *Plan de développement touristique de Charlevoix*, document préparé par Roche Itée, Québec, 123 pages.
- BERLAND, A.** (1994). *Le développement récréotouristique de l'arrière-pays de Charlevoix : Bilan et perspectives d'avenir à l'heure du développement durable*, mémoire de maîtrise, Université Laval, Québec, 176 pages.
- BOISCLAIR, J. et al.** (1994). *Parc des Monts-Valin plan directeur provisoire*. Service de la planification du réseau des parcs. Direction du plein air et des parcs, Ministère de l'Environnement et de la Faune, Québec, 218 pages.
- BOUCHARD, M.-A. et al.** (1997). *Pour une meilleure gestion des eaux de la rivière Malbaie et la mise en valeur du potentiel récréotouristique des Hautes-Gorges*, essai préparé dans le cadre de l'obtention d'une maîtrise en aménagement du territoire et développement régional, Université Laval, Québec, 115 pages.
- CANADA, MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADIEN** (1971). *Étude préliminaire des régions du Saguenay-Lac-Saint-Jean-Rivière Péribonka, des Monts Otish-Mistassini, Québec en vue de la possibilité de création de parcs nationaux*, Parcs Canada, Service des parcs nationaux, Division de la planification.
- CARDIN-ROSSIGNOL, I.** (1987). *Le continent imaginaire Félix-Antoine Savard*, Montréal, Fides, 171 pages.
- CORPORATION DU PARC DES HAUTES-GORGES** (1996). *Rapport de la saison 1996*, 135 pages.
- DUFOUR, J. et al.** (1980). *Métamorphose du parc des Laurentides, une critique*, Le Sagamien, Vol 1, n° 2, Chicoutimi, 20 pages.
- FERLAND, M.-G. ET GAGNON, R.-M.** (1974). *Climat du Québec méridional*. Québec, ministère des Richesses naturelles, Service de la météorologie, édition revue et corrigée, M.P.-13*, 93 pages.
- GODIN, G.** (1997). *Notes historiques sur les Hautes-Gorges de la Rivière Malbaie*, document non publié, 13 pages et annexes.

- GRIER, A.M. et al** (1890). *The Camp at Les Érables*, Warwick and Sons, 79 pages.
- JEAN, R.** (1993). *Étude écologique des caractéristiques de la réserve écologique des Grands-Ormes (Clermont, Charlevoix)*, Sauvegarde du patrimoine écologique SP/22. ministère de l'Environnement et de la Faune, Direction de la conservation et du patrimoine écologique, Québec, 27 pages.
- LE ROUZÈS, G.** (1980). *Étude sur les possibilités d'aménagement d'un parc naturel en haute rivière Malbaie, comté de Charlevoix*, programme interdisciplinaire en aménagement du territoire et développement régional, thèse de maîtrise, Université Laval, Québec, 193 pages.
- MAURICE, J.-C. et LAPIERRE, S.** (1993). *Le guide des cascades de glace du Québec*, 215 pages.
- MICHELIN** (1992). *Guide vert Michelin Québec*, Michelin et Cie, Clermont-Ferrand, France, 284 pages.
- MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE CHARLEVOIX-EST** (1994). *Plan d'aménagement et de gestion du territoire des Hautes-Gorges de la rivière Malbaie*, territoire non organisé de la municipalité régionale de comté de Charlevoix-Est, étude réalisée dans le cadre du processus d'accréditation du plan d'action pour le soutien au parc régional du ministère des Affaires municipales, document non publié, 107 pages.
- OFFICE DU TOURISME ET DES CONGRÈS DE LA CUQ et ASSOCIATION TOURISTIQUE RÉGIONALE DE CHARLEVOIX** (1997). Carte des sentiers de motoneige, régions touristiques de Québec et de Charlevoix.
- QUÉBEC, ASSEMBLÉE NATIONALE** (1977). *Projet de loi n° 19 : Loi sur les parcs*, Éditeur officiel du Québec, Québec, 8 pages.
- QUÉBEC, MINISTÈRE DES RICHESSES NATURELLES** (1969). *Géologie de la région de la rivière Malbaie*, préparé par J. Rondeau, Québec, 31 pages.
- QUÉBEC, MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE** (1984). *Les parcs québécois. Les régions naturelles*, Direction générale du plein air et des parcs, Québec, 257 pages.
- QUÉBEC, MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE** (1982). *Les parcs québécois. 1. La Politique*, Bibliothèque nationale du Québec, Québec, 70 pages.
- QUÉBEC, SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET DES PARCS** (2002). *La Politique sur les parcs : Les activités et les services*, Direction de la planification, Québec, 95 pages.
- RANDONNÉES NATURE-CHARLEVOIX INC.** (1990). *Charlevoix, une passionnante histoire naturelle*, 51 pages.
- ROBITAILLE, F. et GUÉNETTE, N.** (1993). *L'écotourisme dans Charlevoix : Parc des Hautes-Gorges*, projet de fin d'études en architecture de paysage, Université de Montréal, Montréal, 58 pages.
- ROCHE LTÉE** (1996). *Rivière Malbaie. Mise en valeur et restauration de la ressource salmonicole de la rivière Malbaie*, rapport présenté à la Société de loisirs de plein air des Marais inc., Québec, 94 pages.
- ROCHE LTÉE** (1987). *Plan de développement touristique de Charlevoix*, rapport présenté à l'Association touristique régionale de Charlevoix, Québec, 143 pages.

ROUSSEAU, J. (1931). Notes sur la flore de la région de Saint-Urbain, comté de Charlevoix (Québec), *Musée national du Canada*, Bull. 66 : 26-36.

SAVARD, F.-A. (1971). *Menaud, maître-draveur*, troisième version, Montréal, Fides, 213 pages.

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE CHARLEVOIX (1996). *Revue d'histoire de Charlevoix*, n° 23, Centenaire « Félix-Antoine Savard (1896-1996) », 28 pages.

SYLVAIN, J. et LÉVESQUE, E. (1978). *Parois d'escalade au Québec*, La documentation québécoise, Fédération québécoise de la montagne et Haut commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports, Éditeur officiel du Québec, Québec, 385 pages.

TREMBLAY, P. (1991). *Le plan de développement touristique de Charlevoix : Un pari environnemental*, *Teoros*, 10 (1) : 11-15.

VÉZINA, R. (1985). Un parc au pays de Menaud, maître-draveur? *Québec Science*, 24 (1) : 53.

